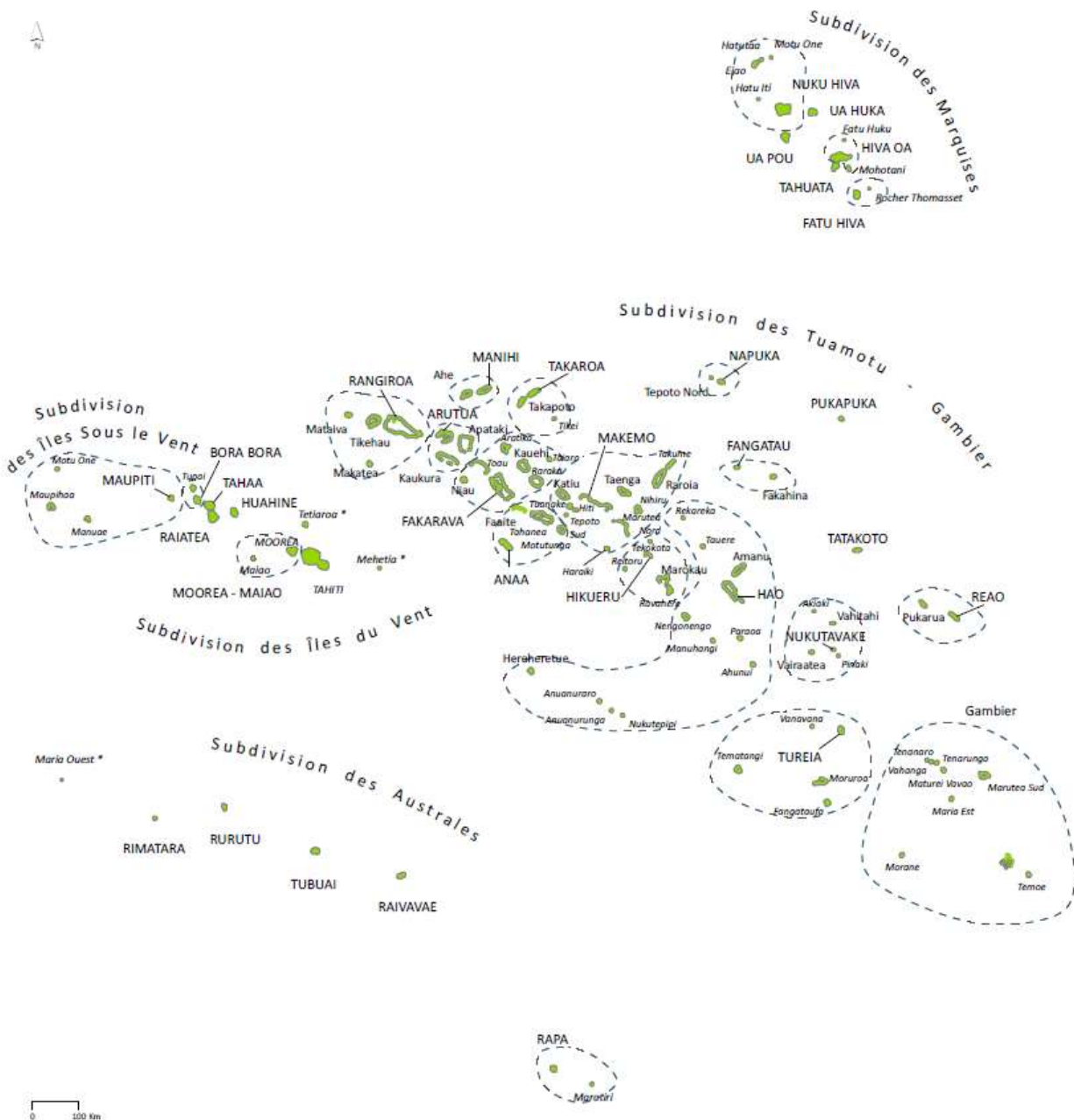




INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
■ ■ ■ ■ ■

DIAGNOSTIC TERRITORIAL 2021



Sommaire

Introduction.....	1
I. Des particularités géographiques et un cadre de vie unique au sein de la République	2
Un territoire vaste comme l'Europe, éloigné des grands pôles de développement	2
Des géographies très différentes selon les archipels	2
Des efforts sont réalisés dans le domaine de la protection des espaces marins et des littoraux, mais ils restent insuffisants.....	2
II. La population, entre vieillissement et précarité.....	4
Fin d'une transition démographique : vieillissement rapide et dépendance.....	4
Un accès aux soins plus difficile dans les archipels et pour les plus démunis.....	5
Une société à deux vitesses.....	6
La scolarisation est généralisée en Polynésie française, mais le retard avec la Métropole reste important pour l'accès au diplôme	7
L'enseignement supérieur connaît également des difficultés.....	8
Des besoins nouveaux en matière de logement et de services aux populations.....	8
Haut débit contre fracture numérique	9
III. Une économie dynamique mais fragile.....	10
Des spécificités pour partie liées à son statut d'autonomie.....	10
Une économie plus autonome ?	10
Handicaps de compétitivité et surcoûts des activités productives en Polynésie française.....	11
Une industrie essentiellement portée par l'industrie agroalimentaire	11
Le développement des exportations de biens et de services comme pilier de la croissance	12
Entre mythe et handicap structurel, Tahiti est perçue comme le voyage d'une vie.....	12
Une orientation grand luxe des hôtels financée en partie par l'intervention publique	12
La pêche en Polynésie, c'est pour les Polynésiens.....	13
La croissance de la perle portée par le secteur privé et son évolution.....	13
L'agriculture au cœur de l'autonomie alimentaire	14
Des modèles agricoles diversifiés autonomes et locaux plus résilients face à la crise.....	14
Une commercialisation spécialisée.....	14
L'économie polynésienne est dynamique mais reste fragile, dépendante et sensible aux facteurs externes ..	15
Une dépendance très forte envers l'extérieur	15
Des infrastructures portuaires et aéroportuaires essentielles pour le développement de la Polynésie	15
IV. Un environnement fragilisé à protéger	16
Une agriculture raisonnée	16
De l'eau dans les îles hautes mais pas toujours potable.....	16
Une économie polynésienne toujours fortement carbonée.....	17
Un aménagement du territoire qui génère des mobilités.....	17
Les enjeux autour de la problématique des déchets	18

Indicateurs de suivi

Glossaire

Définitions

Bibliographie

Introduction

Le diagnostic territorial est un des préalables à la préparation de travaux d'élaboration d'un plan de convergence, au sens de la loi EROM (égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique).

L'objet du plan de convergence est de permettre la mise en œuvre d'une stratégie de convergence de long terme en vue de réduire les écarts de développement avec l'Hexagone à un horizon de 10 ans, au regard des 17 objectifs du développement durable des Nations-Unies. Décliné en contrats de convergence, dont le premier pour une durée de 4 ans, il met en œuvre les dispositions prévues aux articles 7 et suivants de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer. Le plan de convergence partage les aspirations que l'Agenda 2030 des Nations-Unies pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

Le président de la Polynésie française a confié à l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) le pilotage de l'élaboration d'un diagnostic territorial en vue de pouvoir préparer le plan de convergence du Pays. Ce diagnostic doit permettre de faire un état des lieux et de situer le Pays par rapport à la Métropole et ce, pour préparer une réflexion prospective des enjeux et des actions à programmer pour les prochaines années.

Ainsi, ce travail consiste principalement à :

- Réaliser un diagnostic économique, sanitaire, social et environnemental. Le diagnostic porte sur les inégalités de revenu et de patrimoine, les discriminations et les inégalités entre les femmes et les hommes ;
- Décrire de façon précise et détaillée, thématique par thématique et de façon globale, les différents enjeux territoriaux et leur évolution, y compris la dimension environnementale ;
- Fournir des indicateurs comparables avec le niveau national pour tenir compte des écarts constatés avec la Polynésie française ;
- Examiner les enjeux et défis pour le territoire, eu égard à sa spécialisation fonctionnelle.

Le diagnostic économique, social et environnemental du territoire va donc aborder les thèmes liés aux objectifs de développement durable, dont les inégalités de revenu, les discriminations, les inégalités entre les femmes et les hommes, les problématiques de la santé, du bien-être, de l'éducation, et le développement d'une économie durable et résiliente.

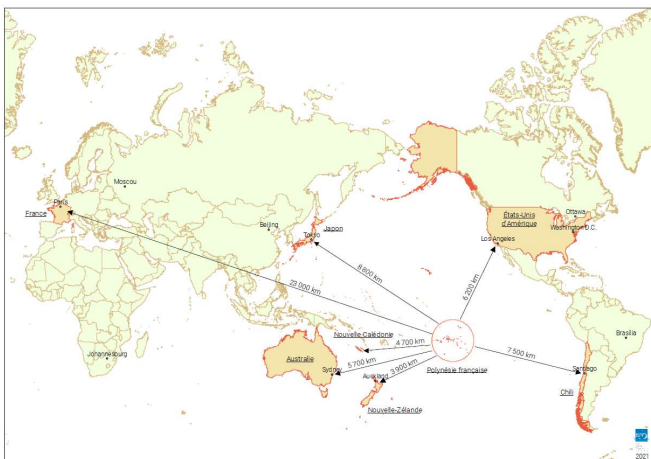
Les indicateurs doivent être comparables avec le niveau national pour tenir compte des écarts constatés avec la Polynésie française.

I. Des particularités géographiques et un cadre de vie unique au sein de la République

Un territoire vaste comme l'Europe, éloigné des grands pôles de développement

L'océan Pacifique couvre 180 millions de km², soit 40 % de la surface du globe. Il comprend un ensemble d'îles, l'Océanie, divisée en trois régions culturelles distinctes : la Micronésie, la Mélanésie et la Polynésie. La Polynésie au sens large s'inscrit dans un triangle de 8 à 10 000 km de côté délimité par Hawaï au nord, l'île de Pâques au sud-est et la Nouvelle-Zélande au sud-ouest.

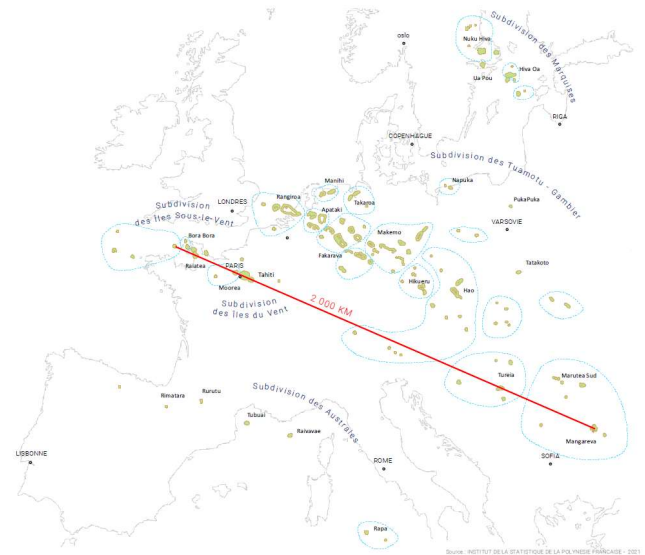
Au cœur du triangle Polynésien et à plus de 4 000 km de ses extrémités, Tahiti et ses îles constituent la région la plus éloignée de tout continent : Sydney est située à 5 700 km de Tahiti, Santiago à 7 500 km, Los Angeles 6 200 km, Tokyo à 8 800 km. La distance qui sépare Tahiti et Paris est de 17 100 km.



La Polynésie française est composée de 119 îles, dont 75 sont habitées, dispersées sur un ensemble maritime de 5 millions de km², vaste comme l'Europe occidentale et réparties en cinq groupes : les Îles Du Vent, les Îles Sous-le-Vent, l'archipel des Tuamotu-Gambier, l'archipel des Marquises et l'archipel des Australes qui représentent une surface immergée de 3 500 km².

Les distances entre les îles sont grandes, parfois au sein d'un même archipel. Ainsi, aux Australes, la distance qui sépare Rimatara et Rapa est de plus de 1 000 km.

Certaines îles ne sont pas desservies de manière régulière. De fait, Tahiti est souvent l'île la plus proche, compte tenu des moyens de transport et indépendamment des distances. En lui-même, ce cadre géographique fait peser sur la Polynésie des contraintes considérables en termes de développement.



Des géographies très différentes selon les archipels

Si les différences de géographie entre les îles de Polynésie française représentent une réelle valeur ajoutée pour le territoire avec des îles hautes et des atolls coralliens, des langues et des expressions culturelles différentes, ces dernières rassemblent une grande variété d'écosystèmes primaires et de nombreuses espèces endémiques. Cette biodiversité est soumise à de multiples pressions d'origine naturelle (cyclones, inondations, sécheresse, érosion) et anthropique (espèces introduites, déchets, urbanisation, surexploitation des ressources). Les espèces invasives, les espèces exotiques envahissantes, sont devenues la première cause de réduction de cette richesse du vivant de ces archipels.

Avec 75 % de la population regroupée dans le seul archipel des Îles Du Vent (Tahiti et Moorea), et près de 2/3 des îles où résident moins de 500 habitants, les inégalités en termes d'équipements publics (sanitaires, administratifs, transports, etc.) et de protection face au risque naturel (cyclone, tsunami, intempérie) sont importantes. La Polynésie et ses îles doivent donc rechercher en permanence un équilibre harmonieux entre la croissance de sa population, le développement des activités économiques, la préservation de son environnement et de son patrimoine.

Des efforts sont réalisés dans le domaine de la protection des espaces marins et des littoraux, mais ils restent insuffisants

La zone économique exclusive (ZEE) de la Polynésie française représente plus de 40 % de la ZEE française (4,5 millions de km²), lui permettant d'être aujourd'hui la deuxième au monde derrière les États-Unis d'Amérique. Cette zone présente un potentiel exceptionnel, souligné notamment pour la Polynésie française par le collège des

experts de l'Institut de recherche et de développement (IRD) à propos des encroûtements métalliques riches en cobalt de classe mondiale. Cette expertise insiste sur la nécessité de développer les connaissances, encore insuffisantes, et préconise de concevoir et de mettre en œuvre une politique de valorisation de ce potentiel.

Malgré la surveillance mise en place au sein de la ZEE polynésienne, il existe un risque permanent d'activité illégale, qu'il s'agisse d'espèces protégées ou de recherche non autorisée de gisement minier par exemple. Les ressources dédiées à la protection de la ZEE et mises à disposition par l'Etat sont constituées d'une seule frégate (Prairial), d'un bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer, d'un patrouilleur, de deux remorqueurs portuaires côtiers et d'un patrouilleur de gendarmerie maritime. L'ensemble de ces bâtiments se trouvent sur la base de Fare Ute à Tahiti, pour couvrir une surface grande comme l'Europe. Les moyens apportés par la diplomatie française ou européenne paraissent encore trop faibles pour garantir une préservation de la ZEE polynésienne des risques expansionnistes.

Le capital corallien représente une surface récifale de près de 3 000 km². La biodiversité y est exceptionnelle.

Les premiers classements en vue de protéger des espaces naturels terrestres et marins ont débuté en 1952 :

- la Polynésie française compte aujourd'hui 50 espaces naturels protégés au titre du code de l'environnement ;
- la ZEE polynésienne est réservée aux navires de pêche locaux depuis 1996 et aucune licence de pêche n'est délivrée à des navires étrangers ;
- la ZEE polynésienne est l'un des plus grands sanctuaires de mammifères marins de la planète depuis 2002 ;
- en 2006, la commune de Fakarava est classée « réserve de Biosphère » de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;
- en 2012, toutes les espèces de requins sont protégées et interdites de pêche dans l'espace maritime polynésien ;
- en 2017, le marae de Taputapuatea est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité.

Les enjeux du classement en aire marine gérée sont à la fois économiques et écologiques pour le pays, qui a fait le choix d'une réorientation de l'économie polynésienne basée notamment sur le tourisme, l'économie bleue, l'énergie ou les grands projets, secteurs tous fortement

dépendants de la préservation de son patrimoine naturel, en grande partie marin. Aussi, le présent classement constitue un outil de promotion et de consolidation des stratégies de gestion passées et présentes au service d'un développement économique soutenable. Il réaffirme en outre la volonté du gouvernement de conserver la liberté d'accès de tous les Polynésiens à la mer et à ses ressources et de développer ses ressources propres notamment en développant une pêche durable. Il s'agit d'asseoir une zone maritime bien gérée en privilégiant les mesures de gestion adéquates plutôt que d'interdire l'accès à tous et de mettre en réserve intégrale une grande surface maritime. Ce concept est aujourd'hui soutenu par plusieurs pays et organismes internationaux, notamment l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). Avec ses 5,5 millions de km², Te Tainui Atea devient la plus grande aire marine protégée au monde (AMP).

Toutefois, ce bilan positif en quantité se révèle plus négatif d'un point de vue qualité. En effet, trop peu de protections fortes et strictes sont mises en œuvre eu égard aux faibles moyens alloués. Comme le constate le Conseil National de la Protection de la Nature, l'efficacité des AMP doit être la priorité, et non pas la course au gigantisme comme cela peut être observé. Si les coraux polynésiens sont encore relativement épargnés, ce sont les récifs barrières qui représentent les meilleurs résultats alors que les récifs côtiers ou frangeants, essentiellement sur Tahiti et Moorea, souffrent de l'artificialisation des traits de côte, de l'agression des eaux usées et de l'érosion des sols.

La Polynésie française est aussi exposée à des risques naturels multiples, en raison de conditions climatiques tropicales et de la morphologie géologique des îles basses. Le pays est particulièrement vulnérable aux risques naturels littoraux et à ceux liés à des événements climatiques. Les 121 îles du pays sont situées en zone intertropicale, ce qui les expose à des dépressions et cyclones de manière régulière, avec des conséquences en termes de vents, pluies diluviennes et crues torrentielles, inondations, mouvements de terrain, houles et marées de tempête. Des houles saisonnières générées dans les mers du Sud sont également ressenties dans le territoire. Les îles hautes sont sujettes à des mouvements de terrain en raison de leur structure, des roches volcaniques altérées par des pluies tropicales abondantes. Le Pacifique n'est enfin pas à l'abri du risque sismique et les failles présentes dans l'océan peuvent générer des tsunamis atteignant les îles. Les anneaux coralliens formés par les atolls sont fréquemment submergés par la houle. Les études estiment que la moitié de la population de Polynésie française a été déjà confrontée à un phénomène naturel dangereux tel que cyclone, tsunami, houle ou glissement de terrain¹.

¹ Risques naturels majeurs : urgence déclarée outre-mer – Rapport SÉNAT

Les Polynésiens vivent donc au rythme de ces aléas naturels et la population y est, de manière générale, particulièrement sensibilisée. Pour autant, la question de la prévention est prégnante au regard de la croissance de la population et du développement économique. Les impacts du changement climatique font craindre une augmentation de ces risques (inondations, cyclones violents, élévation du niveau de la mer) et nécessitent d'accroître la résilience du territoire.

Les Polynésiens vivent donc au rythme de ces aléas naturels et la population y est, de manière générale, particulièrement sensibilisée. Pour autant, la question de la prévention est prégnante au regard de la croissance de la population et du développement économique. Les impacts du changement climatique font craindre une augmentation de ces risques (inondations, cyclones violents, élévation du niveau de la mer, etc.) et nécessitent d'accroître la résilience du territoire ainsi que les dispositifs liés à la sécurité des populations. Ainsi, un programme de développement des abris de survie dans les îles basses est porté par l'Etat et le Pays sur la période 2021-2025 avec la réalisation ou la réhabilitation prévue de 17 abris de survie.

Le territoire Polynésien reste une destination attractive mais a pu souffrir d'une image dégradée par les événements sanitaires (crise du chikungunya, épidémie de dengue), climatiques ou industrielles (les essais nucléaires). La Polynésie française doit prendre en compte dans son développement ses atouts naturels et s'inscrire dans une stratégie compatible par exemple sur le sujet du tourisme inclusif.

II. La population, entre vieillissement et précarité

Fin d'une transition démographique : vieillissement rapide et dépendance

Avec près de 280 000 habitants au 1^{er} janvier 2020, la population polynésienne a été multipliée par cinq depuis 1945. Son rythme de croissance ralentit fortement depuis 15 ans comme dans l'ensemble des autres collectivités d'Outre-mer. Cette situation s'explique principalement par une baisse importante de la fécondité et un solde migratoire largement négatif. Seul le solde naturel demeure une composante positive de la croissance.

En 2020, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) en Polynésie française s'établit à 1,7 enfant par femme. Depuis 2012 l'ICF polynésien est inférieur à celui métropolitain (1,8). L'ICF polynésien baisse depuis plusieurs décennies, après une baisse plus marquée entre les années 80 et la fin des années 90. La baisse se poursuit plus modérément jusqu'à aujourd'hui mais elle concerne l'ensemble des groupes d'âge. Si les Polynésiennes les plus fécondes se situent entre 20 et 34 ans, la baisse la plus

marquée se situe chez les femmes de moins de 30 ans. Le taux de fécondité des femmes de 20 à 24 ans a presque été divisé par 2 en deux décennies. Le constat est identique pour les femmes de 15 à 19 ans.

À ce rythme, la population polynésienne se stabiliserait à 284 000 habitants à l'horizon 2030. L'incertitude demeure sur les flux migratoires complexes à projeter. Ils sont négatifs depuis 2009.

En 2017, 89 % des habitants de l'île Tahiti vivent sur le littoral, à une altitude inférieure à 150 mètres. Un habitant sur dix vit à mi-pente, de 150 à 400 mètres, et 1 % de la population dans les « Hauts » à 400 mètres ou plus. Entre 2012 et 2017, si la population de l'île de Tahiti a augmenté à un rythme annuel moyen de 0,6 %, cette augmentation a été 8 fois plus forte sur les « Hauts » (+ 4,9 %) et plus lente sur le littoral (+ 0,5 %).

La densité est de 70 habitants au km², à mi-pente « de l'île » alors que la bande littorale concentre près de 700 habitants au km².

À la naissance, les hommes ont une espérance de vie de 75 ans et les femmes de 79 ans. L'espérance de vie reste, depuis 40 ans, inférieure de 4 à 5 ans pour les hommes et 6 à 7 ans pour les femmes à celle de la Métropole, bien qu'elle ait progressé sur la période. En revanche, la mortalité infantile est deux fois plus importante en Polynésie française qu'en Métropole : 7,6 pour mille pour 3,6 en Métropole en 2017. Celle-ci après une baisse de 19 décès pour 1 000 naissances en 1985 (8 en France) à 7 pour mille en 1995 et 5 pour mille en 2007, remonte légèrement ensuite.

Enfin, si la Polynésie française reste un territoire jeune en comparaison de l'Hexagone, la transition démographique se termine. La population est en train de vieillir de façon plus rapide qu'en Métropole et aux sociétés européennes en général. La part des plus de 60 ans a triplé depuis la fin des années 1980. D'ici 2030, la modification structurelle de la population va engendrer une évolution forte des rapports de dépendance. La pression démographique, portée par les personnes âgées de 15 à 59 ans, change d'origine. En 2030, la Polynésie française comptera 30 % de moins de 15 ans dans la population des 15/59 ans, contre 35 % en 2018. En parallèle, la pression démographique des personnes âgées de 60 ans et plus sur les 15-59 ans augmente considérablement, 19 % en 2018 à 31 % en 2030.

Le rapport de dépendance générale va donc lui aussi augmenter pour atteindre 61 % des moins de 15 ans ou des plus de la population des 15-59 ans en 2030 (54 en 2018), et le nombre de personnes âgées dépendantes devrait doubler entre 2010 et 2030. Avec cette tendance, la question du taux de prélèvement pour assurer le paiement des retraites devra se poser. La soutenabilité d'un système de retraite par répartition dépendra du choix de modèle de protection sociale ou de son équilibre.

Autre effet du vieillissement de la population : l'adaptation des structures sanitaires. Or, les structures de prise en charge des personnes âgées et handicapées sont beaucoup moins développées qu'en Métropole voire quasi inexistantes au niveau des archipels.

Le taux d'équipement moyen en service long séjour est inférieur à 10 places pour 1 000 personnes âgées contre 95 places dans l'Hexagone.

Ce sous-équipement est d'autant plus préoccupant que la dépendance est plus précoce en Polynésie française qu'en Métropole. Malgré une solidarité intergénérationnelle encore présente en Polynésie française, le très faible taux d'équipement en hébergements collectifs explique que le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes demeure le dispositif le plus utilisé. Le maintien à domicile présente les avantages de qualité de vie et de coûts. Ce choix implique néanmoins la nécessité de développer des services à domicile : aide-ménagère, aide aux gestes quotidiens, soins infirmiers etc. Par rapport à la Métropole, les aides aux personnes âgées et handicapées sont donc plus limitées (offre réduite d'établissements et services, pas de prise en charge des frais d'hébergement...). Le financement des établissements et services médico-sociaux, ouverts aux ressortissants des trois régimes, est financé par le régime de solidarité de Polynésie française.

Un accès aux soins plus difficile dans les archipels et pour les plus démunis

Dans le domaine de la santé, la Polynésie française présente des caractéristiques spécifiques :

- Une exposition aux maladies vectorielles (dengue, paludisme, chikungunya), obligeant à maintenir un niveau élevé de surveillance épidémiologique et entomologique ainsi que des capacités de prévention et de lutte.
- Une forte prévalence des problèmes nutritionnels, avec un surpoids marqué (70 % de la population adulte est concernée), voire de l'obésité (40 % de la population adulte) ; les enfants âgés de 7 à 9 ans sont même 36 % en surpoids et 16 % en obésité.
- Une surprévalence des maladies métaboliques et cardiovasculaires, avec notamment le diabète (prévalence double de la Métropole pour le diabète traité) et la goutte par exemple qui touche près de 20 % de la population (record mondial).
- L'apparition de nouveaux risques pour la santé publique (maladies émergentes, pollutions environnementales, etc.) qui sont souvent causés par l'homme.
- Une part importante de décès avant 65 ans dans la mortalité globale (39 % en Polynésie pour 21 % en Métropole).

La Polynésie ne forme pas suffisamment de professionnels de santé pour ses propres besoins et a

recours massivement à l'installation de professionnels de santé venus de la Métropole. Choisir d'exercer en Polynésie pour un professionnel de santé métropolitain peut avoir de lourdes implications sur le plan humain (éloignement de la famille, retours en Métropole peu fréquents). Ces difficultés, combinées à des obstacles objectifs de pratique en milieu insulaire, sont susceptibles de fragiliser leur engagement, tout du moins d'influer sur le choix de leur lieu d'exercice. Ainsi, l'île de Tahiti est bien pourvue en offre de santé de premier recours avec une présence de médecins généralistes et chirurgiens-dentistes comparable à celle de la Métropole. Les spécialistes libéraux sont plus rares tout comme les généralistes et dentistes dans les archipels et îles polynésiennes. Dans ces archipels et îles éloignées, le plus souvent des infirmiers sans médecin représentent la santé publique et les transferts sanitaires sont monnaie courante pour ces populations, soit vers leur centre administratif, soit vers Tahiti.

La zone urbaine de l'archipel des Îles Du Vent se caractérise par un recours aux soins comparable à celui de Métropole. La situation des autres habitants est plus hétérogène. La Polynésie française dispose ainsi de neuf établissements de santé, dont six publics. Le principal en taille est le Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), et la majorité d'entre eux (six sur neuf) sont situés sur l'île de Tahiti. Concernant l'offre sanitaire déployée par les hôpitaux de proximité, le périmètre est limité compte tenu de leur taille et des ressources médicales affectées. L'activité des disciplines médicales de court séjour (Médecine Chirurgie et Obstétrique) des établissements de proximité y compris celle de l'hôpital d'Uturoa se situe en deçà d'une masse critique couramment admise. Ces établissements ne se justifient que par l'éloignement très important de structures sanitaires plus importantes. Leur maintien devra cependant être accompagné du réexamen attentif des conditions de sécurité offertes dans chaque discipline et de toutes les mesures accessibles et susceptibles d'en renforcer le niveau.

Comme le soulignait le Schéma d'Organisation Sanitaire 2016-2021, sur l'activité Médecine, Chirurgie et Obstétrique (MCO) et au global, les places installées (à ne pas confondre avec les places autorisées) sont globalement conformes à la carte sanitaire. En revanche, les écarts sont patents sur les soins de suite, les soins de longue durée et la psychiatrie ouverte. Les écarts restent marqués avec la Métropole (320 pour 100 000 pour 220 en Polynésie en 2015) où les densités restent supérieures.

Enfin, la psychiatrie adulte devra bénéficier d'une augmentation capacitaire importante (66 lits actuellement) : le taux d'équipement rapporté à la population est actuellement trois fois inférieur à celui de la Métropole. L'offre étendue de spécialités hospitalières, qui s'accroît encore depuis la création du CHPF de Pirae, permet une quasi-autonomie du territoire avec la quasi-totalité des Polynésiens hospitalisés sur l'île de Tahiti (600 à 700 étant soignés à l'extérieur).

Selon la dernière publication des comptes de la santé (2010-2015), la consommation totale de soins et de biens médicaux (CSBM) s'élève en 2015 à 66,4 milliards de francs CFP (555,00 M€). L'agrégat de la dépense courante de santé en 2015 s'établit à 79,4 milliards de francs CFP (664,00 M€). Ramenées à la population, les dépenses de santé par habitant sont inférieures de près d'un tiers en Polynésie à celles en France métropolitaine (2 400 euros contre 3 900 euros), alors même que les niveaux de prix sont supérieurs : la consultation chez le médecin généraliste est de 25 € en France et de 30,15 € en Polynésie. Ramenées à la situation économique du Pays, les dépenses de santé demeurent toutefois importantes. La consommation totale de soins et de biens médicaux représente 12 % du Produit Intérieur Brut (PIB), contre 8,7 % en Métropole et 9 % en moyenne dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La dépense courante de santé s'élève à 14,4 % du PIB, contre 12 % en Métropole et 10,8 % en Nouvelle-Calédonie. Ces niveaux reflètent essentiellement le fort écart du PIB/habitant entre la Polynésie et la France métropolitaine, deux fois plus élevé. Même si les mesures prises depuis 2011 ont permis de contenir les dépenses de santé sans pour autant rétablir les équilibres, et ce malgré le retour de l'État au financement de la solidarité à compter de 2015. Les moyens affectés au système de santé, leur répartition et les priorités (prévention) doivent être revus pour éviter une dégradation inéluctable du système.

Une société à deux vitesses

60 % des Polynésiens vivent sous le seuil de bas revenu métropolitain* (Enquête Budget des Familles 2015). De façon relative, la pauvreté est ainsi plus importante qu'en Métropole : 14 % des métropolitains vivent sous le seuil de bas revenus contre 26 % en Polynésie. Les seuils de pauvreté sont très différents entre les deux géographies avec des niveaux de vie médians pour les ménages pauvres près de 3 fois inférieurs en Polynésie (300 euros en Polynésie et 800 en Métropole). Avec un taux d'emploi structurellement bas (53 %) et en l'absence de caisse de chômage et d'amortisseurs sociaux, les revenus des Polynésiens sont plus faibles qu'en Métropole et plus dépendants de l'activité économique. Ainsi, pour le quart des ménages les plus pauvres (1^{er} quartile), les prestations sociales constituent moins de 10 % de la ressource monétaire principale. Cette pauvreté, relative à la Métropole, est particulièrement marquée dans les îles et les zones rurales, où l'emploi est rare. Paradoxalement, les inégalités dans les îles petites et éloignées sont moins marquées car les populations sont plus homogènes, avec un recours à l'autoproduction beaucoup plus important (98 % des poissons consommés sont autoproduits) et un accès foncier, souvent plus facile. Dans les Îles Du Vent, le constat est différent avec des populations très aisées qui

côtoient des populations avec peu de ressources dans le même espace géographique. Ainsi, les 10 % les plus riches gagnent en moyenne 9 fois plus que les 10 % les plus pauvres (3,6 en Métropole). Enfin, la condition d'occupation et le statut de l'emploi du chef de ménage se révèlent être des facteurs permettant très nettement de distinguer les ménages pauvres des ménages non pauvres. Les chômeurs, qui n'ont aucune indemnité en Polynésie, ont un risque de pauvreté 3 fois supérieur à la moyenne. Les inactifs et les indépendants sont aussi plus exposés que la moyenne des ménages, car leurs revenus sont en moyenne plus faibles que ceux des salariés, notamment du secteur public, qui constituent la plus grande part des ménages non pauvres. Le niveau d'éducation est une variable discriminante forte pour le taux de pauvreté au sein des ménages polynésiens. Toutes choses égales par ailleurs, les risques de pauvreté sont multipliés par 18 (par rapport aux individus avec éducation supérieure) pour les ménages dont le chef et/ou responsable des achats n'a aucun diplôme.

Les personnes âgées sont également moins concernées comme en France métropolitaine où le taux de pauvreté tend à décroître avec l'âge. Le niveau de vie médian polynésien est inférieur de 45 % à celui de la Métropole, alors même que le niveau des prix est 39 % plus élevé en Polynésie française qu'en France. La Polynésie française est la collectivité d'outre-mer concentrant le plus d'inégalités de revenu après Mayotte. Le PIB par habitant représente 50 % de celui mesuré en France métropolitaine, sans prendre en compte les écarts de prix entre les deux territoires. Cet écart de PIB n'a connu aucun rattrapage ces 40 dernières années.

Le taux d'emploi structurellement bas est à un niveau inférieur de 13 points à celui de la Métropole et impacte significativement la précarité, la pauvreté, les équilibres sociaux, et les inégalités femmes/hommes.

L'écart de taux d'activité entre les femmes et les hommes est supérieur à celui du niveau national, même s'il se réduit. La part des femmes employées en contrat précaire demeure élevée. Néanmoins la représentation des femmes évolue favorablement sur le marché du travail et particulièrement dans les emplois de cadre même si la parité est loin d'être acquise : si les femmes polynésiennes sont aussi nombreuses que les hommes pour les postes de cadre au sein de la fonction publique, elles sont deux fois moins nombreuses à occuper des postes de cadre dans les entreprises ou de profession libérale. Peu d'entre elles sont à la tête d'entreprises de plus de dix salariés, mais la création d'entreprises est de plus en plus le fait des femmes qui représentent 50 % des créations annuelles².

Paradoxalement, si le dynamisme en créations d'emplois est élevé en Polynésie depuis 2015, cela reste insuffisant, en raison de la démographie et du taux de croissance économique d'environ 3 % pour créer tous les emplois

² Sources : Recensement de la Population 2017, Bilan Entreprise ISPF

nécessaires. Compte tenu de ce déséquilibre, le taux de chômage, notamment de celui des jeunes de moins de 30 ans et des femmes, reste très supérieur au niveau national et la part des personnes en âge de travailler dans les inactifs est particulièrement importante (40 % des inactifs sont âgés entre 25 et 60 ans).

L'accès au marché de l'emploi pour les femmes et les plus jeunes est toujours délicat en 2019. Les taux d'emploi et d'activité des femmes s'établissent ainsi à 45,1 % et 53,8 %, soit un différentiel de 13,6 et 11,5 points respectivement avec ceux des hommes ; ces écarts sont de l'ordre de 6 points en France hexagonale. Le taux de chômage des femmes est également nettement supérieur à celui des hommes, 16,0 % contre 10,1 %, quand ce différentiel est au plus de 3 points dans les départements d'Outre-mer (DOM) et inexistant en France hexagonale. Le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans est de 27,4 %, soit un peu plus d'un jeune sur quatre, quand celui des 30 à 49 ans est de 9,2 %. Comme en France hexagonale, l'activité décline à partir de 50 ans ; cependant, le taux de chômage des plus âgés est particulièrement bas (3,8 %). En Polynésie, les personnes en fin de parcours professionnel se maintiennent davantage en emploi qu'en France hexagonale, où on ne note pas de différence entre les taux de chômage des 30 à 49 ans et des 50 à 64 ans.

Indépendamment des autres caractéristiques de l'individu (son origine, son âge, son sexe, etc.), le niveau d'études atteint est très déterminant du risque de chômage. De plus, toutes choses égales par ailleurs, et notamment à diplôme égal, les jeunes sont bien plus concernés par les difficultés à obtenir un emploi que les classes d'âge supérieures, qui font valoir leur expérience professionnelle. À âge égal, études et autres caractéristiques égales, les femmes ont significativement moins de chances d'obtenir un emploi que les hommes. Les interruptions de maternité, le manque de réseau social ou encore la discrimination à l'embauche sont des éléments de réponse classiquement avancés pour expliquer ces différences.

La scolarisation est généralisée en Polynésie française, mais le retard avec la Métropole reste important pour l'accès au diplôme

La part des personnes non scolarisées diminue nettement d'une génération à l'autre. De même, le taux de bacheliers d'une génération est en forte croissance : il a été multiplié par 4,5 en 25 ans ; mais l'obtention du baccalauréat reste 30 % moins fréquente qu'en Métropole. Les écarts sont très marqués entre les populations des différents archipels de la Polynésie française : l'isolement de certaines îles, l'absence d'établissements secondaire et supérieur, la migration des jeunes des archipels éloignés vers Tahiti

sont une des causes des plus faibles niveaux d'études des habitants de ces îles.

Si le niveau de formation des jeunes progresse, il reste inférieur aux standards métropolitains.

Le pourcentage de sorties précoces du système scolaire est très important avec 11 % des élèves polynésiens âgés de 15 à 17 ans qui ne sont plus scolarisés, contre 4 % en France. L'absence de diplôme prédispose au chômage ou à l'inactivité : le taux de chômage des non-diplômés est en Polynésie française 5 fois plus élevé que pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et 1,5 fois plus élevé que pour les bacheliers. Plus le niveau d'études suivies s'élève, plus le risque de se retrouver sans emploi baisse. Ces différences de risque de chômage par niveau de qualification sont encore plus marquées qu'en France métropolitaine. De plus, le chômage est de plus longue durée pour les pas ou peu diplômés.

Avec le ralentissement démographique, le nombre de personnes scolarisées diminue chaque année depuis 2012, ce qui implique des fermetures de classes (1 749 classes en 2012 pour 1 591 en 2019), notamment dans le primaire.³

Pour les enfants âgés entre 11 et 16 ans, l'absence de collège dans les îles pousse les collégiens à se déplacer afin de poursuivre leur scolarité. Néanmoins, ils migrent rarement au-delà de l'archipel. Ainsi, 76 % d'entre eux ont toujours vécu dans le même archipel. Cependant, cette réalité reflète principalement ce qui est observé aux Îles Du Vent, notamment à Tahiti, qui accueille le plus grand contingent de collégiens de Polynésie française.

À l'inverse, aux Tuamotu-Gambier et aux Australes, près de la moitié des collégiens ont vécu, à une étape de leur vie (petite enfance, entrée à l'école primaire ou au collège) en dehors de l'archipel où ils sont scolarisés en 2019. Une proportion importante des élèves de collège aux Australes et aux Tuamotu-Gambier (plus d'un quart d'entre eux) avait déjà changé d'archipel entre le lieu de leur petite enfance et celui où ils commencèrent l'école primaire. Plus d'un élève sur dix étudiants dans un collège des Îles Du Vent et des Tuamotu-Gambier arrive d'un autre archipel. La séparation d'avec la famille, la vie en communauté à l'internat, les retours collectifs rythmés par le transport scolaire aérien constituent l'expérience de la mobilité souvent très tôt pour ces élèves qui, dès la 6^{ème}, quelquefois la 5^{ème}, sont contraints de rejoindre un établissement scolaire sur une île différente. La place de l'internat, qui concerne à peine 5 % des élèves, est centrale pour appréhender les conditions de vie différentielles des collégiens et en particulier de ceux dont la scolarité nécessite une mobilité. Dans les îles de la Société où 86 % des élèves déclarent vivre en famille, beaucoup de ces familles ont elles-mêmes migré depuis les îles périphériques pour des questions

³ https://www.education.pf/wp-content/uploads/2018/01/L%E2%80%99etat-de-l%E2%80%99Ecole-Primaire-de-Polyn%C3%A9sie_2013.pdf diapositive n° 9

https://www.education.pf/wp-content/uploads/2019/10/Livret_de_population_2019-2020-finale.pdf 1^{er} tableau

d'emploi, de santé ou pour accompagner la scolarité des plus jeunes. Le logement familial et les relais familiaux sur place sont de fait sur-sollicités et les conditions d'accueil décrites par les familles restées au loin révèlent des situations compliquées et des solidarités familiales mises à rude épreuve. Mises, bout à bout, toutes ces particularités peuvent expliquer l'abandon de l'école pour 26 % des élèves âgés entre 15 et 17 ans résidant dans l'archipel des Tuamotu, quand ils ne sont que 8 % de ceux résidant aux Îles Du Vent et 14 % de ceux des Îles Sous-le-Vent.

La situation scolaire reste handicapée par un illettrisme supérieur à la situation métropolitaine. Les résultats des jeunes polynésiens de 17 ans appelés aux évaluations de lecture aux journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) sont préoccupants : les difficultés de lecture du français sont 4 fois plus fréquentes qu'en Métropole. Une grande partie de ces jeunes parlent une langue polynésienne dans leur foyer, et malgré les progrès de la scolarisation, la barrière linguistique apparaît comme un frein majeur à l'accès au diplôme. Il explique une partie du très fort taux de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation qui concerne 40 % des 15-29 ans contre 14 % France entière hors Mayotte.

L'enseignement supérieur connaît également des difficultés

La proportion de personnes vivant en Polynésie française et ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (diplôme de 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle) stagne d'une génération à l'autre depuis 30 ans : ceci pourrait s'expliquer notamment par le taux d'échec important mesuré à l'Université de Polynésie Française (UPF) mais aussi par la part importante de bacheliers qui ne poursuivent pas les études.

Selon les années, entre 33 et 36 % des néo-bacheliers de Polynésie française poursuivent des études dans l'enseignement supérieur français, soit deux fois moins que dans l'Hexagone. Cette différence est la plus faible pour les bacheliers généraux (1,5 fois), suivi des bacheliers technologiques (2,4 fois) et des bacheliers professionnels (2,8 fois). La part des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur reste donc très inférieure à la moyenne nationale. Malgré l'ouverture de nouvelles filières professionnalisantes, les bacheliers professionnels et technologiques sont encore trop souvent contraints de s'inscrire dans des filières longues, peu adaptées à leur cursus, du fait d'une offre locale restreinte et des difficultés de mobilité en Métropole. Il en résulte un fort taux d'échec en licence. La part des diplômés de l'enseignement supérieur reste inférieure d'un tiers à celle de la Métropole, L'augmentation du nombre d'étudiants pose également des problèmes d'infrastructures d'enseignement et d'hébergement, mais également de mobilité au regard de la nécessité d'offrir à chaque jeune un accès équitable aux formations supérieures alors que les inégalités visibles dans la population globale sont identiques chez celles des

étudiants. Ainsi, comme au niveau national, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (24 %) et d'employés (24 %) sont les plus représentés.

Les jeunes femmes néo-bacheliers de Polynésie française poursuivent plus fréquemment des études supérieures que les hommes. Entre 2013 et 2016, 40 % des néo-bacheliers ont poursuivi des études supérieures l'année suivante contre 30 % des néo-bacheliers. En moyenne, chaque année, entre 2006-2007 et 2016-2017, 61 % des néo-bacheliers de Polynésie qui poursuivent des études supérieures sont des femmes alors qu'elles ne représentent que 52 % des bacheliers de Polynésie.

Le manque de qualifications des natifs de Polynésie française et le départ des plus qualifiés vers la Métropole ou l'étranger demeurent une préoccupation forte des pouvoirs publics. Le recrutement de cadres natifs qui occupent 44 % des postes de cadres et professions libérales en 2017 se heurte, en outre, au manque de spécialisation des filières polynésiennes, à l'absence d'attractivité du pays au retour des études, mais aussi au phénomène de déclassement professionnel des femmes polynésiennes qui occupent des postes moins qualifiés que leur niveau d'étude leur aurait permis d'atteindre d'une façon plus fréquente que les hommes.

Ainsi, 12 % des femmes polynésiennes ont un niveau d'étude supérieur au baccalauréat (10 % pour les hommes) et seulement une sur cinq travaille comme cadre ou profession libérale (¼ des hommes). À l'inverse ces femmes diplômées du supérieur sont plus nombreuses à occuper un poste d'ouvrier ou d'employé tout en affichant un taux de chômage plus important (7 % contre 5 % pour les hommes ayant fait des études supérieures). Enfin, si 7 % des hommes avec le seul diplôme du baccalauréat occupent des postes de cadre, ce n'est le cas que de 4 % de femmes.

Des besoins nouveaux en matière de logement et de services aux populations.

L'évolution démographique et la situation des personnes les plus fragilisées génèrent aussi des besoins nouveaux en matière de logement et de services aux populations. La dynamique démographique se traduit par un étalement urbain rapide sur l'île de Tahiti. En raison de la pression démographique, de la très forte densité au niveau côtier et de la rareté du foncier aménageable, le prix des logements est élevé en Polynésie française. Pendant l'expansion démographique et économique de la Polynésie française, les Îles du Vent et principalement la zone urbaine de Tahiti ont constitué un pôle d'attractivité. La population y a été multipliée par sept entre 1951 et 2017. Si au début du siècle, les Îles du Vent pesaient pour 40 % du poids démographique et économique de la Polynésie française, en 2017, elles en représentent les trois quarts. La zone d'activité économique, constituée autour du pôle urbain de Tahiti/Papeete, porte cette dynamique. Aujourd'hui le poids

démographique des communes se situant entre Punaauia et Mahina reste majeur. La moitié des Polynésiens résident dans cette zone urbaine qui s'élargit depuis le début de la périurbanisation entamée depuis 1977. Sur la base des tendances de long terme, la Polynésie française aurait une population estimée à 285 000 habitants en 2030. En tenant compte de la décohabitation progressive, le besoin en logements individuels sur la zone urbaine de Tahiti pourrait être de 2 000 logements supplémentaires entre 2020 et 2030, soit près de 200 logements supplémentaires par an pour accueillir de nouveaux ménages de taille restreinte.

Face aux besoins de logement d'une population toujours plus nombreuse et fragile, le parc de logements sociaux, dont les plus anciens ont été construits au début des années 1970, présente une nécessité de réhabilitation. Parallèlement, la forte proportion de ménages à revenus modestes tend à contribuer à la persistance de l'habitat insalubre et précaire. Enfin, le développement de l'offre locative sociale doit tenir compte de l'évolution sociétale polynésienne, à savoir plus de personnes seules, un nombre croissant de personnes âgées et plus de familles monoparentales. L'offre locative sociale, corrélée aux politiques publiques d'aménagement et d'habitat, doit permettre de répondre aux besoins de tous ces publics à travers la production d'un habitat adapté et une diversification de l'offre afin de créer de véritables lieux de vie.

Haut débit contre fracture numérique

La couverture numérique du territoire en très haut débit a désormais rattrapé le niveau national. La fracture numérique est toujours présente au sein de la population en lien avec le pouvoir d'achat. La révolution digitale est en mouvement depuis quelques années déjà. Elle transforme le comportement des individus et ouvre de nouveaux horizons pour les organisations privées ou publiques. De fait, le digital facilite les échanges et impacte la façon dont les individus, les organisations privées et publiques s'informent, communiquent, produisent et commercent.

Dans le cas de la Polynésie, le développement de la couverture numérique se trouve renforcé par deux caractéristiques qui lui sont propres :

Son isolement géographique au milieu du Pacifique, que le développement du numérique permet de contrebalancer en partie.

Sa grande dispersion géographique entre archipels, îles et atolls sur une superficie totale équivalente à l'Europe, dispersion que les technologies actuelles de l'information et de la communication peuvent rendre moins handicapante.

Ainsi, la Polynésie s'est lancée dans la mise en place de système de communication à haut débit par câbles sous-marins à fibre optique, Manatua, qui va relier la Polynésie à

Niue, aux Samoa et aux îles Cook. Il fait suite au câble Natitua, qui relie les Îles Australes à Tahiti, et Honotua, de Tahiti à Hawaï permettant d'améliorer l'égalité et la continuité numérique pour les Polynésiens en accédant au haut débit. De plus, le développement de la fibre optique dans les ménages polynésiens ainsi que de nouveaux fournisseurs d'accès internet (FAI) sur ce secteur contribuent au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Malgré tous ces efforts, la fracture du numérique est toujours importante puisque seul un ménage polynésien sur deux est équipé d'un ordinateur en 2017 et ils sont autant à être connectés quel que soit le support (ordinateur, tablette, smartphone). Les écarts demeurent très marqués sur l'accès à internet entre les îles ou entre les niveaux de revenu des ménages. Dans l'archipel des Tuamotu-Gambier moins d'un quart des foyers ont accès à internet, et internet n'est présent que dans un ménage sur 7, composant le premier quintile de revenu alors qu'il est présent chez 95 % des 20 % des ménages les plus riches.

Les ménages les moins aisés qui ont internet sont donc peu nombreux. Cela représente pour ces derniers près de 6 % de leurs dépenses totales, soit 3 fois plus que ceux du dernier quintile. Les ménages qui ont un revenu en dessous du seuil de pauvreté relative ne sont que 10 % à avoir internet. Le prix d'une connexion internet et de son abonnement téléphonique revient à 85 euros par mois et par ménage, soit l'équivalent de 75 % des dépenses réalisées en logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles pour les ménages appartenant au premier quintile de revenu.

L'intérêt d'avoir une connexion internet pour accompagner la scolarité des enfants est compris par les ménages polynésiens : 60 % des ménages avec un enfant de 14 ans et plus scolarisé sont connectés contre 50 % pour les ménages sans enfant de plus de 14 ans scolarisé. Chez la moitié des ménages les plus pauvres, ils sont même deux fois plus nombreux à avoir internet quand ils ont un enfant scolarisé que quand ils n'en ont pas.

En ce qui concerne les offres de données mobiles, qui permettent d'accéder à internet et d'utiliser divers services et applications, elles restent en retrait au regard des standards internationaux. Le taux de pénétration des services de data mobile dans la population est de 32 % en 2016. À titre de comparaison, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) fait état, dans les départements et territoires d'Outre-mer français relevant de ses compétences, d'un taux de 55 % de cartes SIM activées pour ce qui concerne les services 3G.

III. Une économie dynamique mais fragile

Des spécificités pour partie liées à son statut d'autonomie

Les traits caractéristiques de l'économie polynésienne sont le résultat d'une évolution historique propre qui la différencie à la fois des autres collectivités ultramarines françaises, mais aussi des autres petites économies insulaires. L'histoire de la Polynésie peut être décomposée en plusieurs périodes :

Au cours de la première période, antérieure à l'arrivée des Européens, la vie des Polynésiens reposait sur des fondements dont très peu ont résisté au choc qu'a représenté l'irruption des étrangers. En effet, celle-ci a été suivie d'un véritable effondrement démographique qui a certainement constitué un cataclysme humain similaire à celui connu par le continent américain.

À ce cataclysme a succédé une longue période de reconstitution d'une société présentant de nombreuses caractéristiques d'une société « rurale », malgré son développement au milieu d'un océan, avec une dominante d'autosubsistance. Ceci n'excluait pas une certaine ouverture, liée à l'économie du coprah ou à l'exploitation des phosphates, mais restait toutefois limité.

L'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), dans les années 60, a marqué le début de la troisième période avec des bouleversements dont la brutalité et la rapidité ont amené une véritable recomposition de la vie du Territoire dans tous ses aspects, économiques, démographiques et sociaux. Si l'on retient par exemple que le CEP a pu occuper de manière directe ou indirecte jusqu'à 60 ou 70 % de la population active, on peut imaginer que son impact a été comparable à celui qu'aurait eu la découverte d'un gros gisement pétrolier dans un pays de 100 000 habitants. Le PIB a augmenté en moyenne de 11 % par an entre 1966 et 1995.

À chaque transition, les données politiques, sociales et économiques ont changé radicalement, mais l'« économie-CEP » qui s'est traduite par des transferts importants de l'État qui, en 1966, représentaient près de 70 % du PIB de la Polynésie française, est celle qui a modifié durablement les structures de l'économie polynésienne. Par exemple, le corollaire de ce mode de développement fut l'effondrement du taux de couverture des importations par les exportations au début des années soixante. La fermeture du CEP en 1996 aurait pu entraîner des conséquences sociales importantes mais le développement induit entre-temps par l'existence même du centre, et la persistance des transferts de l'État, ont épargné à la Polynésie un effondrement de son économie, de son système de protection sociale et du niveau de vie des Polynésiens tout en rapprochant son modèle de celui des autres Collectivités d'Outre-mer (consommation et dépense publique). En parallèle, il y eut l'émergence d'une volonté

politique de proposer un nouveau modèle de société plus équitable (mise en place de la couverture médicale universelle, du versement des prestations sociales pour les plus démunis, rééquilibrage des infrastructures sur le plan géographique, refus de la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion, etc.), tout en s'appuyant sur une nouvelle organisation économique. La Polynésie française rentre ainsi dans une quatrième époque, celle de l'autonomie politique et économique.

À la différence des départements d'Outre-mer, la Polynésie française jouit, au sein de la République, d'un statut d'autonomie interne, renforcé au fil des ans. Cette particularité institutionnelle n'est pas sans incidence sur l'organisation de l'économie polynésienne.

En 1957, 11 ans après la disparition de l'Empire colonial et la création de l'Union française, les Établissements français d'Océanie acquièrent le statut de Territoire d'Outre-mer, devenant le Territoire de la Polynésie française. En 1958, alors que de nombreux pays choisissent la voie de l'indépendance, la Polynésie française confirme, par référendum, son appartenance à la République.

La France dote la Polynésie française d'un statut d'autonomie de gestion en 1977 et d'un statut d'autonomie interne en 1984. La dernière modification du statut date de 2004.

Outre le fonctionnement des institutions, le statut de la Polynésie française implique des particularismes dans l'organisation de l'économie. Ainsi, la monnaie utilisée en Polynésie française est le franc CFP, créé en 1945. L'économie polynésienne est caractérisée par un régime de taux de change fixe, avec le dollar américain jusqu'en 1949, avec le franc français ensuite et l'euro depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assurance-chômage et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) n'existent pas en Polynésie française. Un régime de protection sociale généralisée a été instauré en 1995, portant le taux de couverture de 80 % à 96 % de la population. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) a été introduite progressivement de 1998 à 2002.

Une économie plus autonome ?

Depuis l'arrêt du CEP, l'économie polynésienne est devenue de plus en plus marchande grâce au développement des services et du commerce et avec le maintien d'un secteur industriel représentant 16 % du PIB marchand du fait d'une politique protectionniste.

L'économie est basée en grande partie sur la consommation des ménages, ce qui a contribué à une forte dégradation de la balance commerciale. Les dépenses vont en priorité vers l'alimentaire (18 % du budget des ménages). Les dépenses en logement constituent le second poste budgétaire des familles, même si près des ¾ des ménages sont propriétaires. Les coûts de la dispersion

géographique et l'isolement de la Polynésie française se retrouvent chez les ménages avec un niveau de dépenses en transports aériens et maritimes 5 fois plus élevé qu'en Métropole. En outre, les dépenses d'éducation et de santé ont fortement augmenté depuis 1995 et l'instauration de la protection sociale généralisée (PSG). Le niveau de revenu des ménages est, quant à lui, fortement influencé par la salarisation croissante de l'économie et une plus forte solidarité (croissance des prestations sociales). En raison de la faiblesse de son marché intérieur et donc de la difficulté de dégager des économies d'échelle, la Polynésie française a mis en place un système économique fondé sur la protection de son activité productive qui, dans certains secteurs, s'est traduit par des quotas à l'importation, voire des interdictions d'importer.

Handicaps de compétitivité et surcoûts des activités productives en Polynésie française

Comme la plupart des petits territoires isolés, la Polynésie française connaît des handicaps majeurs en matière de compétitivité, dus à la fois à l'isolement géographique, à la petite taille du marché local et plus généralement à différents éléments nationaux ou régionaux, que résume le diamant de Michael Porter.

- La petite taille et les conditions géographiques de la Polynésie limitent les ressources productives. La Polynésie française est faiblement dotée en facteurs de production physique (manque de terre, peu d'espace pour les activités économiques, difficulté des transports) mais aussi en ressources humaines (faible taille de la population en âge de travailler) et en capital humain accumulé (faible proportion de la population ayant atteint le niveau d'études supérieures ou un haut niveau de qualification technique). L'éloignement par rapport à une grande zone économique élève aussi les coûts de transports pour les approvisionnements, mais aussi pour les exportations diminuant encore la compétitivité du pays.
- Peu d'activités sont reliées entre elles et se soutiennent mutuellement en Polynésie française, traduisant la faiblesse de son tissu industriel. Ainsi, les coûts de transaction s'accroissent, les économies d'agglomération sont rares et le coût global de production des biens et services augmente sensiblement.
- La faible taille du marché intérieur et extérieur, conjuguée au faible pouvoir d'achat des consommateurs, n'offre pas des conditions de demande très stimulantes ni porteuses de gain d'économies d'échelle pour les entreprises.
- En Polynésie française, la structure de marché et la faible intensité concurrentielle dans un grand nombre de grands secteurs (télécommunications, énergie, transport, grande distribution, etc.) font que les stratégies de ces firmes sont souvent peu favorables à la compétitivité. Ce type de structure de marché incite le plus souvent les entreprises à rechercher de protections et de rentes plutôt qu'à

l'innovation concurrentielle. Tous ces éléments conduisent à rendre peu compétitives la plupart des activités économiques dans lesquelles peuvent s'engager les opérateurs privés.

Une industrie essentiellement portée par l'industrie agroalimentaire

La satisfaction des besoins locaux en produits industriels a longtemps reposé sur l'importation, limitant l'activité industrielle en Polynésie à l'artisanat touristique, la réparation et la maintenance, la fourniture de matériaux de construction, et excluant toute véritable industrie de transformation. Dans les années 70, la volonté de relayer le développement induit par l'installation du CEP a orienté les interventions publiques vers la consolidation d'opérations dans des domaines spécifiques (tourisme, pêche, agriculture) et le soutien à une industrie locale pouvant se substituer à l'importation.

Le potentiel de matières premières transformables est assez faible en Polynésie française, ce qui limite la transformation locale aux produits agricoles, voire, dans une faible mesure, aux bois, fibres végétales et coquillages valorisés par l'artisanat traditionnel. Toute autre activité industrielle est soumise à l'importation de ses matières premières. Or celle-ci est relativement coûteuse du fait de l'isolement géographique et d'une lourde fiscalité à l'entrée. La main-d'œuvre est aussi d'un coût élevé par rapport aux autres archipels du Pacifique insulaire notamment en lien avec le salaire minimum garanti (SMIG).

À ces obstacles, s'ajoute celui de la question foncière. Pour s'installer, les établissements industriels se heurtent à l'indivision d'une grande partie de la propriété immobilière, à la cherté des terrains et à la concurrence du secteur résidentiel locatif plus rentable, surtout dans le grand Papeete. Enfin, la conjonction d'un marché intérieur étroit et de marchés à l'exportation peu accessibles, rend difficiles les économies d'investissement obtenues généralement à des stades de production en grande série.

L'écoulement des produits locaux est donc gêné par le niveau élevé des prix à la production, tenant aux facteurs de rigidité susmentionnés. Les effets pervers de l'injection continuent de capitaux publics, de même que ceux de diverses mesures de protection, ne sont pas non plus sans conséquences.

En effet, en Polynésie française et comme dans des économies de taille similaire, plus le revenu par tête augmente, plus l'offre locale a du mal à satisfaire la diversité demandée par les consommateurs. La production locale perd du terrain face à l'importation ; les producteurs locaux voient leur part se réduire par rapport aux grands magasins, d'où la tentation protectionniste. Le producteur local justifie sa demande de protection pour pénaliser fortement les importations. Le consommateur paie donc

plus cher son produit et la compétitivité globale de la Polynésie s'en trouve amoindrie.

Ainsi, excepté les services, seuls quelques secteurs industriels où l'échelle optimale de production est modeste, échappent à ces contraintes et profitent des encouragements du secteur public (défiscalisation, etc.) mais aussi de mesures protectionnistes ciblées (TDL : taxe de développement locale, etc.).

Le consommateur paie donc plus cher son produit, comme en témoignent les différentes études sur la comparaison spatiale des prix qui estime à 39 % l'écart de prix à la consommation entre la France et la Polynésie. Cela freine aussi la compétitivité globale de la Polynésie.

La Polynésie française connaît le problème classique des économies les plus éloignées des grands marchés en ce qui concerne sa faible ouverture vers l'extérieur. Le coût de transport additionnel imposé par la distance diminue en effet les gains de l'échange. Ce n'est pas l'insularité qui handicape l'échange, c'est l'éloignement.

Le développement des exportations de biens et de services comme pilier de la croissance

L'économie polynésienne est ainsi devenue de plus en plus marchande grâce au développement des services et du commerce et avec le maintien d'un secteur industriel du fait d'une politique protectionniste (TDL, etc.). L'évolution de l'économie polynésienne en société de consommation, ainsi que les politiques de soutien à l'investissement (défiscalisation, etc.) principalement dans les secteurs à l'exportation (pêche, aérien, hôtelier, etc.) ont contribué à une forte dégradation de la balance commerciale depuis la période de l'après CEP.

La politique de reconversion économique de la Polynésie s'est basée sur trois secteurs : tourisme, perles et pêches. Ces secteurs connaîtront tour à tour des difficultés au départ conjoncturelles (crise financière, crise Japonaise, etc.) puis structurelles (surproduction de perles, faible diversité des marchés touristiques, raréfaction des ressources halieutiques, etc.).

Entre mythe et handicap structurel, Tahiti est perçue comme le voyage d'une vie

Le tourisme est sans conteste le pilier central du développement des ressources propres de la Polynésie. Venir à Tahiti, hier comme aujourd'hui, relève du mythe pour les voyageurs. Ce « mythe polynésien » repose d'abord sur des caractéristiques territoriales exceptionnelles : paysages hors du commun, climat très agréable une grande partie de l'année, harmonie dans les îles hautes entre la montagne et le lagon, caractère unique des atolls et, au-delà, singularité de chaque archipel et de chaque île à l'intérieur de chaque archipel, fonds sous-marins extraordinaires tant pour leur flore que pour leur

faune. Ce mythe se caractérise d'abord et avant tout par l'accueil polynésien, spontané, riche d'une culture profonde, vraie et dépaysante.

Les enquêtes de satisfaction touristique montrent que le regard porté par le touriste au départ de la Polynésie est complètement en adéquation avec ses attentes. Paradoxalement, ces touristes si heureux du voyage effectué ne reviendront plus en Polynésie. Les taux de retour mesurés en 2019 selon le pays d'origine des touristes polynésiens sont faibles, de l'ordre de 18 % en moyenne, comme depuis 20 ans. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette apparente contradiction entre satisfaction et non-retour. En premier lieu, le produit touristique vendu en Polynésie ne s'adresse pas spécifiquement à une clientèle répétitive (golfeurs, tourisme en famille, hébergement en *time share*, etc.). L'éloignement de la destination, et donc le coût du transport aérien, nécessite un budget minimal incompressible et ne lui donne pas une image facilement « accessible ». L'image de destination « mythique » que se font les touristes et leur sentiment de réaliser le « voyage d'une vie » ne contribue pas non plus au développement de ce segment. Il faut aussi prendre en compte le coût élevé de la vie en Polynésie française qui en fait une destination touristique plus chère que des pays concurrents proposant le même type de produit (sable blanc, lagon et bungalow) et au coût du travail beaucoup moins élevé comme l'Indonésie ou l'île Maurice. Enfin, un dernier aspect contribue à expliquer la cherté du séjour polynésien : la dispersion des îles, et les problématiques du coût du transport aérien, car le plus souvent impossible au niveau maritime.

Cette très grande dispersion géographique constitue un dilemme pour les voyageurs. D'une part, le mythe polynésien n'est vraiment accessible que dans les îles éloignées du fait de leur authenticité ou de leur beauté naturelle. Mais d'autre part, le fait de visiter les archipels accroît notablement le budget total des transports et donc du séjour.

Cet émiettement géographique a des conséquences en chaîne sur la boucle prix/fréquentation touristique. Elle a un effet direct sur les coûts, comme on vient de le signaler, mais également sur la fréquentation, surtout pour les archipels les plus éloignés. En conséquence, la faiblesse de la demande ne crée pas les conditions nécessaires pour avoir des prix abordables.

Une orientation grand luxe des hôtels financée en partie par l'intervention publique

L'industrie touristique ne peut se passer de l'aide publique à travers des politiques proactives, en particulier fiscales. En effet, comme il vient d'être dit, ce secteur souffre d'un handicap structurel fort vis-à-vis des destinations concurrentes. En revanche, il apparaît manifestement comme la ressource propre dotée du plus gros potentiel,

attirant déjà pratiquement 240 000 nouveaux touristes par an et dont les retombés représentent, comme en Métropole, 8 % du PIB en 2019.

La Polynésie française a donc cherché à développer son industrie hôtelière, en y consacrant l'essentiel des défiscalisations locales et en mobilisant la défiscalisation nationale. Malgré les sommes consacrées, la capacité d'hébergement en Polynésie est restée relativement stable depuis 30 ans, mais les gammes d'hôtels ont évolué vers moins d'hôtels 2* et plus de 4 à 5 * qui représentent 2/3 de l'offre en hébergement. La Polynésie propose aussi un autre type d'hébergement : l'hôtellerie familiale. Cette autre forme d'hébergement qui capte autour de 25 % des nuitées payantes des touristes internationaux se développe dans le but de contribuer au rééquilibrage vers les archipels tout en diversifiant le produit touristique. Cette catégorie d'hébergement, non éligible au dispositif de défiscalisation, a reçu des aides directes du Pays.

La pêche en Polynésie, c'est pour les Polynésiens

Avec sa zone économique exclusive (ZEE) de 5,5 millions de km², la Polynésie française possède un réel potentiel halieutique. Sa situation géographique lui confère, par ailleurs, un atout certain en termes d'exportation vers les marchés du pourtour Pacifique, notamment asiatiques et nord-américains, au-delà de ses liens privilégiés avec la Métropole. Au début des années 90, la flottille de pêche hauturière polynésienne était quasiment inexistante (5 navires). La pêche au large était assurée par des armements étrangers sur la base d'accords renouvelés annuellement principalement avec le Japon et la Corée. La montée en puissance d'une véritable pêche industrielle a résulté de la volonté des pouvoirs publics de développer cette filière. L'accroissement de la capacité de production a reposé sur l'extension de la flottille, pour cela, l'attribution d'aides financières va s'accroître fortement, dans la mesure où ce secteur est jugé prometteur et prioritaire par le Pays pour développer ses exportations. Les investisseurs vont pouvoir bénéficier de la double défiscalisation, métropolitaine et locale. Une Société d'économie mixte locale, la société d'économie mixte locale (SEML) Tahiti Nui Rava'ai, est créée dans le but d'accompagner les armateurs tout au long de la procédure, du montage du dossier jusqu'à l'acquisition du navire. Entre 1990 et 1995, la première flottille polynésienne prend forme avec l'achat d'une trentaine de thoniers. La flottille est restée relativement stable jusqu'en 2002 avant de croître dans les cinq années suivantes.

La participation des pouvoirs publics dépasse très largement l'aide à l'acquisition de nouveaux thoniers. Les investissements publics pour ce secteur sont très variés et regroupent les infrastructures portuaires, la formation, les programmes de recherches, la mise aux normes, le renforcement des flottilles. L'aide scientifique et technique, apportée par les pouvoirs publics depuis plusieurs années, a conduit à l'utilisation des relevés satellites fin 2005,

donnant des informations techniques précieuses aux pêcheurs et aux équipes de recherche halieutique visant à repérer de nouvelles zones de pêche.

Parallèlement de nombreuses mesures de soutien ont été mises en place début 2005, notamment l'instauration de prix préférentiels sur le gasoil, la glace, le fret aérien pour les produits frais de la pêche hauturière et d'un fonds de péréquation soutenant l'exportation. La production s'élève ainsi autour de 10 000 tonnes par an, dont la plus grande partie sera écoulée sur le marché local à un prix plus élevé qu'à l'exportation et régi par les prix mondiaux.

La ZEE de la Polynésie française doit être surveillée et protégée car les armements étrangers, européens ou asiatiques, qui sont tous présents autour de notre ZEE, pratiquent une pêche « à la senne », avec dispositif de concentration des poissons dérivant, bien éloigné de la pêche sélective, à « la palangre », menée par les armements polynésiens. Si la montée en puissance des exportations de produits de la mer jusqu'en 2001 a résulté de la volonté des pouvoirs publics de développer cette filière (étude de marchés, extension du port de pêche, accréditation de la filière, subventions pour l'achat de navires, caisse de péréquation F.CFP/\$, exonération de taxes...), les efforts consentis n'ont cependant pu compenser l'attractivité du marché local ces dernières années.

À Papeete, le prix du thon a été multiplié par 2,5 depuis 15 ans, alors que les prix à l'exportation sont restés relativement stables pendant la même période. La demande locale n'étant pas saturée, elle est privilégiée par les professionnels car plus rentable. Comme pour le tourisme, les résultats en termes de production, de rendement ou d'exportation ne sont pas à la hauteur du soutien public et marquent une rupture brutale avec la tendance observée sur la première moitié de la décennie précédente.

La croissance de la perle portée par le secteur privé et son évolution

Ce secteur représente la principale exportation de biens de la Polynésie française, soit la deuxième ressource propre du Pays, bien après le tourisme (25 millions d'Euros en 2019 contre 600 pour le tourisme). L'activité perlrière joue, par ailleurs, un rôle social important en participant au rééquilibrage économique entre les archipels par la création d'un grand nombre d'emplois, principalement aux Tuamotu et aux Gambier qui concentrent plus de 90 % des exploitations. L'émergence de ce secteur, dans les années 90 est l'aboutissement d'initiatives exclusivement privées, contrairement au tourisme et à la pêche qui ont bénéficié de systèmes d'aide aux investissements. La participation des pouvoirs publics s'est essentiellement cantonnée, pour la perliculture, à la création du service de la perliculture, dont l'objectif est d'optimiser le cours des perles exportées en favorisant la professionnalisation de la filière et en

mettant en place un contrôle de qualité plus strict à l'exportation et à l'encouragement de la création de Groupement d'intérêt économique (GIE) pour la promotion et l'organisation des ventes. Un centre de formation a aussi été créé pour former les Polynésiens, mais la concurrence des greffeurs chinois est forte dans ce secteur.

Si la production de perles a fortement progressé en volume ces dix dernières années, ses ventes se sont faites au détriment du prix qui s'est effondré passant de 25 euros la perle au début des années 2000 à moins de 5 euros aujourd'hui. L'attentisme des pouvoirs publics durant la crise de surproduction de la fin des années 2000 a fortement pénalisé un secteur qui, même en 2019, peine à recouvrer son niveau d'antan, passant de 170 millions d'euros d'exportation en 2000 à 25 millions en 2019.

L'agriculture au cœur de l'autonomie alimentaire

Le secteur agricole a été, ces dernières décennies en Polynésie française, le « parent pauvre » du développement, enfermé en quelque sorte dans une position mineure relativement à d'autres secteurs, pour représenter moins de 2 % du PIB aujourd'hui. Le bouleversement économique brutal induit par la mise en place du CEP à la fin des années soixante et la hausse des importations alimentaires massives expliquent en partie cela. Aujourd'hui, 40 % des produits de l'agriculture, de la mer ou des industries agroalimentaires sont importés en Polynésie française. En lien avec la démographie du pays.

Ce recours aux importations, concomitamment à la salarisation et au développement des services dans l'économie polynésienne, a fini par contracter le secteur agricole. Ainsi, seule 11 % de la population active augmentée des retraités travaillaient une Surface Agricole Utilisée (SAU) totale de 400 km² (2012) sur une superficie totale de terres immergée de 3 700 km² (soit 11 % des terres contre 21 % au début des années 60). Depuis la fin du CEP, l'activité agricole polynésienne s'est réduite avec une exploitation sur quatre qui a disparu et une forte réduction des SAU utilisée et du nombre de cheptels présents sur le territoire.

L'agriculture polynésienne est composée à 98 % d'exploitations individuelles. Ces exploitations familiales travaillent en majorité des terres en indivision ou en pleine propriété et emploient essentiellement des actifs familiaux (89,5 % de la main-d'œuvre agricole). Peu équipées, elles sont de petites tailles.

Ainsi, la Polynésie française a, d'une certaine façon, brûlé les étapes, accédant à marche forcée à un statut de pays riche et développé, avec comme conséquence, le recours à des importations importantes de denrées alimentaires. Son agriculture n'ayant cependant pas eu le temps de s'inscrire dans ce temps historique et de jouer son rôle de moteur de la croissance économique.

Les potentialités spécifiques de l'agriculture insulaire peuvent paraître encore sous-estimées et les stratégies de développement ont porté sur d'autres secteurs. Les options prises et les programmes mis en œuvre n'ont pas suffi à transformer durablement l'agriculture polynésienne pour en faire un secteur clé du développement économique.

Les risques climatiques, les pressions croissantes sur les ressources, notamment l'eau et les sols, et sur l'environnement en général, les scandales sanitaires, et le développement d'une conscience agro écologique conjugués aux problèmes potentiels d'approvisionnement et aux tensions inflationnistes, incitent les Polynésiens à réfléchir au bien-fondé de leurs modes de vie et de leurs façons de se nourrir. La crise sanitaire de 2020, en particulier, a mis en exergue la vulnérabilité de notre consommation alimentaire, presque entièrement dépendante des importations.

Des modèles agricoles diversifiés autonomes et locaux plus résilients face à la crise

Les comportements alimentaires s'orientent en Polynésie vers plus de bio et de circuits courts. Les consommateurs polynésiens sont de plus en plus nombreux à souhaiter plus de nourriture locale et naturelle et davantage d'autonomie alimentaire pour leur pays. Devant ces défis (sanitaires, environnementaux, alimentaires) qui mettent en jeu l'avenir de la Polynésie française, l'agriculture polynésienne pourrait répondre aux exigences nouvelles de la société en étant au cœur de nos stratégies de développement et de notre projet de société.

En Polynésie, comme dans toute l'Océanie, le rapport à la terre est particulier : la terre possède les hommes (et les femmes), et non l'inverse. En outre, comme l'avait souligné l'académicien Maco Tevane, les Polynésiens sont littéralement et viscéralement attachés à leur Fenua (terrepays) et que le Fenua est, pour eux, un symbole affectif et social très fort avant d'être une simple propriété foncière ou un bien économique, ces valeurs spécifiques à la culture polynésienne doivent être intégrées comme une base robuste à l'élaboration d'une stratégie agricole adaptée aux besoins des Polynésiens.

Une commercialisation spécialisée

Plus de 50 % de la production agricole totale est originaire des archipels périphériques pour être expédiée vers Tahiti. Une part importante de ces produits est représentée par le coprah destiné à l'usine de production d'huile. Le reste de la commercialisation des produits agricoles s'opère essentiellement via des intermédiaires privés (20 %) et des magasins (15 %). Les intermédiaires privés jouent un rôle important dans la commercialisation non seulement entre les îles et Tahiti mais également en circuit interne à Tahiti. Ainsi, des familles, des agriculteurs vendeurs, des

grossistes, etc. centralisent les productions des petits et moyens agriculteurs pour satisfaire les commandes, contrairement à certains gros agriculteurs professionnels attirés auprès des grosses structures de commercialisation. Face à une atomisation de l'offre, ces intermédiaires jouent un rôle de lien commercial entre les petits exploitants et les magasins, hôtels, marchés, etc. L'autoconsommation, qui représente globalement 3 % de la production végétale (cocoteraie et autres cultures), devient beaucoup plus significative pour les produits vivriers (22 %) et les fruits (19 %), notamment aux Australes, aux Marquises et aux Tuamotu-Gambier.

L'économie polynésienne est dynamique mais reste fragile, dépendante et sensible aux facteurs externes

La stratégie de développement basée sur les exportations de biens et services, essentiellement touristique, a porté le développement économique du territoire post CEP, en permettant la création d'une valeur ajoutée locale et en favorisant la création et le maintien d'une industrie touristique polynésienne. Cependant ce modèle, porteur d'une forte croissance au moment des investissements, ne parvient pas à générer une croissance inclusive suffisamment créatrice d'emplois. Si le taux de croissance économique est supérieur à celui de la Métropole à certains moments de notre histoire, l'écart de revenu par habitant est resté lui constant entre les deux géographies depuis plus de 10 ans avec un revenu par habitant près de deux fois plus faible qu'en Métropole.

De plus cette croissance repose avant tout sur la consommation intérieure, la dépense publique et le développement de services tournés vers le marché local. Les transferts publics apparaissent comme les piliers d'une économie structurellement dépendante à l'égard de la dépense publique.

Une dépendance très forte envers l'extérieur

Comme la majorité des économies ultrapériphériques, l'économie locale a largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens, en matières premières et en matériaux de construction. Les exportations sont bien inférieures aux importations : 1 milliard d'euros d'exportations de biens, mais surtout de services (transport et tourisme pour 90 %) vers le reste du monde en 2019, contre 2 milliards d'euros d'importations (essentiellement de biens) du reste du monde, soit 35 % du PIB de 2019. Les États-Unis et la France sont les principaux fournisseurs de la Polynésie française (43 % des importations en valeur) mais aussi ses principaux clients (35 % des exportations de biens) avec Hong Kong pour la perle noire. De manière générale, la proximité avec les pays du Pacifique ne se traduit pas par un niveau d'échanges commerciaux proportionnel puisqu'ils représentent 7 % des importations et 5 % des exportations. De plus, ces pays ne sont responsables que de 10 % de la fréquentation

touristique. La Polynésie française est entourée de pays relativement pauvres, excepté, la Nouvelle-Calédonie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Malgré des échanges entre pays du triangle polynésien très faibles, le potentiel d'échanges de biens et de services dans l'environnement régional reste important. La Polynésie française peut jouer un rôle d'observatoire et de plateforme de recherche et de formation au cœur du Pacifique. Au-delà des équipements de haut niveau, notamment en matière sanitaire et de recherche, qui confèrent à la Polynésie française de véritables atouts au regard de son positionnement géographique, une organisation régionale pourrait se mettre en place notamment autour de la sécurité alimentaire, qui vise à la mise en place de filières de production alimentaire dans l'ensemble de la zone océanique.

Pour s'imposer face à la concurrence, les entreprises doivent donc miser de plus en plus sur la compétitivité "hors-prix". L'insularité, la petite taille et la tropicalité apparaissent comme autant d'atouts potentiels pour développer des solutions singulières adaptées aux besoins de nouveaux marchés et tendances. L'existence de nombreuses entreprises de petite taille témoigne aussi du dynamisme entrepreneurial des Polynésiens. Ce dynamisme en termes de créations d'entreprises, comparable à celui de la Métropole, est surtout le fait du secteur tertiaire, qui représente plus des 3/4 de la production de valeur ajoutée du Pays.

Le taux de défaillance est dix fois supérieur à celui du niveau national, ce qui traduit une certaine fragilité des entreprises polynésiennes et principalement des très petites entreprises (TPE). L'économie du numérique peut également prendre le relais des activités traditionnelles comme moteur de croissance. L'action publique French Tech Polynésie est conçue pour susciter le développement des *start-up* et d'un nouveau modèle économique innovant. La reconnaissance et la structuration de la filière numérique constituent un enjeu particulier dans la mesure où elle profite au territoire, aux entreprises mais également aux citoyens. Le territoire « tech » polynésien est susceptible d'attirer les sociétés digitales et d'encourager les établissements financiers à investir dans l'innovation, les *start-up* et les entreprises tout au long de leur processus de levée de fonds et de croissance.

Des infrastructures portuaires et aéroportuaires essentielles pour le développement de la Polynésie

Du fait de son insularité, l'économie polynésienne est dépendante de ses infrastructures maritimes, notamment pour ses importations et aériennes pour son tourisme.

Il a fallu attendre l'inauguration de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et l'arrivée du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) en 1962 pour que la Polynésie française sorte réellement de son isolement. En effet, la décision d'implanter le CEP à

Moruroa et la nécessité pour les autorités militaires de disposer d'une base arrière navale parfaitement équipée à Tahiti furent à l'origine de l'essor économique du Pays et de l'extension actuelle du Port de Papeete. L'Établissement public « Port Autonome de Papeete » fut alors créé le 5 janvier 1962 pour répondre à la croissance du trafic maritime. Le principal port de Polynésie est le Port autonome de Papeete (PAP). Il est également l'un des principaux hubs portuaires du Pacifique sud et figure dans les dix premiers ports à conteneurs français. Multifonctionnel, près de 99 % des marchandises entrantes dans la collectivité transitent par le PAP. La croissance du trafic ainsi que l'évolution des flottes nécessitent une adaptation régulière des infrastructures, avec la gestion des transports inter-îles, de la croisière et des portes containers.

La Polynésie française dépend également fortement de son aéroport international, situé sur l'île de Tahiti, mais aussi des aéroports locaux qui permettent à 33 îles d'accueillir des touristes tout en désenclavant les habitants. Ces aéroports locaux sont desservis par une seule entreprise de transport aérien en situation de délégation de service public qui peine à rentabiliser la plupart de ses lignes, à l'exception des îles où le tourisme est important. Les risques d'isolement des îles éloignées sont bien réels, en l'absence de transport aérien, car le transport maritime vers les îles est souvent mené par des outils de production relativement âgés et beaucoup de ces îles souffrent de l'absence d'infrastructure de débarquement sécurisée. Les archipels polynésiens sont aussi pénalisés par la faiblesse de leurs exportations (hors coprah) vers l'île de Tahiti, car les bateaux, pleins de carburant, de gaz et d'autres produits de consommation courante au départ de Tahiti reviennent le plus souvent vides au retour, pénalisant la rentabilité de ces lignes et augmentant d'autant le coût du fret aller.

IV. Un environnement fragilisé à protéger

Une agriculture raisonnée

Le relief contribue également à influencer l'impact de l'homme sur son environnement. Sur l'archipel des îles du Vent, l'espace littoral fait l'objet de pressions d'aménagement fortes. Si la densité de population est plus faible qu'en Métropole (75 habitants par km²), la densité sur l'île de Tahiti est trois fois plus importante. L'agriculture joue un rôle positif sur la biodiversité naturelle en cantonnant le développement des plantes exotiques envahissantes, tandis que la culture de cocoteraies a un effet bénéfique contre l'érosion des sols. Mais le caractère insulaire de la Polynésie, couplé avec sa position tropicale, rend les productions animales et végétales particulièrement sensibles aux organismes nuisibles de toute nature, qui sont introduits sur les îles de façon naturelle mais aussi et surtout avec les flux de

marchandises et de passagers, en constante augmentation. Ces organismes nuisibles y prospèrent rapidement après leur introduction. Ils constituent un frein permanent au développement agricole, avec des conséquences économiques majeures, comme la petite fourmi de feu par exemple. Une des voies classiques de lutte contre les organismes nuisibles est l'usage de produits phytopharmaceutiques. Mais ces derniers ont un effet néfaste sur la santé humaine (utilisateurs et consommateurs) et sur l'environnement (biodiversité, abeille, eau). L'autre limite est que les agriculteurs ont un choix restreint de moyens de lutte (efficacité, disponibilité, autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires) contre les organismes nuisibles des cultures et l'accès aux méthodes alternatives existantes est réduit actuellement (coût, disponibilités, efficacité). Le maintien d'une agriculture prospère et durable, paraît difficile à dissocier du respect de l'environnement

De l'eau dans les îles hautes mais pas toujours potable

Les contraintes topographiques et la pluviométrie inégalement répartie créent aussi des enjeux de sécurisation de la ressource en eau et de potabilisation de celle-ci. Ainsi, en matière d'eau douce, l'accès est plus ou moins aisé en Polynésie française. Les îles hautes, qui bénéficient de pluies et de réserves abondantes, sont bien équipées (forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources). Les atolls, pour leur part, doivent plus souvent gérer la rareté, en pompant les lentilles d'eau douce, en stockant les eaux pluviales dans des citernes, voire par désalinisation de l'eau de mer. La gestion de la ressource est du ressort des communes, qui ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour offrir de l'eau potable et un réseau d'assainissement à tous leurs administrés. Les sources de financements à ces investissements structurants sont multicanaux : le Pays, l'État et l'Union européenne, via le Fonds européen de développement (FED), ce qui ouvre des opportunités. Malgré les travaux entrepris, la couverture de la population est incomplète. Selon le dernier recensement, il reste encore 81 % de logements non reliés à un réseau collectif de traitement des eaux usées en 2017 et 11 % sans eau courante. Cette proportion atteint 84 % aux Tuamotu-Gambier, archipel caractérisé par sa pauvreté hydrographique. Toutefois, quelques communes, surtout celles à vocation touristique, ont entrepris de mettre en place des réseaux publics de traitement des eaux usées. À Bora Bora, où le projet a été lancé dans les années 1990, 90 % des foyers sont reliés à l'une des deux stations d'épuration de l'île. Les travaux ont par la suite été engagés dans la zone urbaine de Tahiti où les communes de Punaauia et de Papeete atteignent des taux de raccordement à une station d'assainissement respectivement de 38 % et 47 %. Quant à l'eau potable, le Centre d'hygiène et de salubrité publique (CHSP), qui intervient pour surveiller la qualité des eaux, observe que la moitié de la population du pays ne dispose pas d'eau

potable. Ces inégalités se retrouvent dans les niveaux de consommation, de 250 à 350 litres d'eau potable par jour et par personne dans les communes où la facturation individuelle est en vigueur, mais moins de 150 litres dans les atolls.

Une économie polynésienne toujours fortement carbonée

La Polynésie française, comme la plupart des pays insulaires, présente une forte dépendance aux importations d'hydrocarbures. En 2018, 93 % des énergies consommées en Polynésie française provenaient de l'importation des différents dérivés du pétrole. Ces importations d'hydrocarbures représentaient 10 % des importations totales de la Polynésie en valeur auquel il faudrait rajouter les ravitaillements aériens effectués à l'extérieur ainsi que les carburants à destination de la croisière internationale. 85 % de ces importations viennent de Singapour et de Corée et cela représente près 300 Ktep.

Le gazole est le principal hydrocarbure importé (47 %) puisqu'il est utilisé au travers des transports routiers et maritimes ainsi que pour la production d'électricité dans les îles. Les importations de fioul représentent 25 % des importations totales d'hydrocarbures et sont majoritairement dévolues à la production d'électricité sur Tahiti. Suivent les importations d'essence sans plomb, à destination des transports routiers (18 %), de carburateurs (6 %) à destination des transports aériens intérieurs, et enfin de GPL et de pétrole lampant majoritairement à destination de production de chaleur.

La croissance de la population, couplée au phénomène de décohérence qui s'opère en Polynésie française, tend à accroître la demande en énergie portée par une croissance économique. L'évolution internationale du prix des hydrocarbures se répercute directement dans la structure de prix des carburants et, *a fortiori*, de l'électricité. Ces éléments conjoncturels et structurels explosent le coût énergétique de la Polynésie française à la volatilité des prix du marché mondial des hydrocarbures. Dans un contexte de recherche d'une moindre dépendance extérieure, les énergies renouvelables peuvent constituer un axe prioritaire de la recherche-développement polynésienne et les applications futures un gisement d'emploi.

Aujourd'hui les ressources locales en Polynésie française sont valorisées à hauteur de 20 ktep. Elles sont destinées à la production électrique ainsi qu'à la production de chaleur et de froid. Elles correspondent essentiellement aux productions hydroélectriques (75 %), photovoltaïque (15 %), éolienne et aux chauffe-eaux solaires (10 %) et au SWAC pour la production de chaleur et de froid.

Comparativement aux autres régions d'Outre-mer, la Polynésie française présente une forte dépendance énergétique. Le potentiel énergétique est bien sûr différent d'une région à une autre. Seule la Nouvelle-Calédonie

présente une dépendance énergétique plus importante que celle de la Polynésie française, mais cela s'explique par la très grande consommation énergétique des industries minières et métallurgiques. Les ouvrages hydrauliques polynésiens permettent d'atteindre une indépendance énergétique similaire à celle de la Martinique qui ne dispose pourtant pas de ce type d'infrastructures. Cette différence met en valeur un potentiel de production important de ressources locales notamment via une politique incitative et plus efficiente vis-à-vis du potentiel photovoltaïque et solaire thermique.

La transition énergétique de Polynésie française, avec un support d'une stratégie zéro carbone, pourrait viser une économie à faible émission de CO2 dans tous les secteurs. Sachant que la destination de la consommation d'énergie primaire se distribue majoritairement entre les transports (51 %) et la production électrique (40 %), dont 1/3 de sa production est déjà « verte ». La consommation finale d'électricité par habitant en Polynésie française atteint 2 320 kWh/hab./an, soit la plus faible consommation d'électricité par habitant des autres territoires ultramarins se situant à 50 % de plus en moyenne.

Un aménagement du territoire qui génère des mobilités

Tahiti porte les stigmates d'une urbanisation non maîtrisée qui a accompagné une politique des transports basée sur la mise en place d'infrastructures de type voies rapides. Cependant la spécificité de l'agglomération de Papeete repose dans son étalement qui a conduit à l'occupation continue de la plaine côtière dans un corridor de quelques centaines de mètres sur plus de 70 km de long. Cela a engendré un besoin élevé en déplacements quotidiens, ce phénomène étant renforcé par la concentration des emplois, des équipements et des services dans le centre-ville. Le réseau de transport collectif ne permet pas d'offrir à la collectivité une réelle alternative à l'automobile. Seules 4 % des personnes utilisent les transports collectifs dans son trajet domicile travail. Ceci explique la surcharge du réseau de voirie, sa capacité d'évolution étant fortement contrainte dans cet espace clos. Ainsi, le grand Papeete semble pris au piège de la congestion. Pourtant les échanges de la périphérie avec le centre-ville, et les crochets à travers celui-ci, en sont la cause. Cela induit un impact environnemental significatif, puisque le secteur des transports consomme plus de 50 % de l'énergie utilisée sur le territoire. Dans ce contexte, le développement de la part des transports en commun, en particulier dans les déplacements domicile-travail, constitue un enjeu fort tout comme celui de l'aménagement du territoire dans une logique de réduction des transports. Les transports en commun assurent une desserte satisfaisante par leur couverture géographique mais pourraient être optimisés en termes de fréquence de lignes et de temps de parcours.

Cette problématique peut être étendue aux transports aériens domestique et maritime, qui contribuent au désenclavement des archipels mais qui ont évidemment

un impact écologique important au sein de cette branche transport.

Les enjeux autour de la problématique des déchets

En raison de l'augmentation de la population, de l'évolution des modes de consommation et de la dispersion des îles, les enjeux autour de la problématique des déchets sont prégnants avec l'insularité.

L'éloignement des filières de traitement extérieur et la saturation prochaine des centres d'enfouissement, actuellement l'unique mode de traitement des déchets sur l'île de Tahiti, rendent la recherche de solutions alternatives urgentes. Cette problématique peut être encore plus prégnante dans les îles « basses » ou plus isolées de Tahiti. Depuis la loi organique de 2004, les communes sont compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et végétaux (valorisation, élimination), à l'exception des déchets toxiques (piles, batteries, médicaments) qui relèvent du Pays. Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes la mise en place d'un service adapté de gestion effective des déchets. Initialement prévue pour fin 2011, l'obligation a été repoussée à fin 2019, puis fin 2024, compte tenu des difficultés de mise en place de la réglementation.

Dans les Îles Du Vent, hormis Faa'a (soit 85 % de Tahiti et Moorea), une collecte des ordures ménagères et une collecte sélective en porte-à-porte sont effectuées. La majorité des communes effectue aussi des ramassages spécifiques des encombrants, et certaines également des déchets végétaux. En 2020, 50 200 tonnes de déchets ménagers (hors végétaux, verres et déchets toxiques) ont été collectées dans ces communes : 70 % sont des ordures ménagères (190 kg par habitant), 20 % d'encombrants et 10 % du tri sélectif (40 kg par habitant).

En complément, 2 400 tonnes de verre ont été collectées dans 80 points d'apports volontaires auquel on peut rajouter entre 40 000 et 50 000 tonnes par an de déchets vert. Dans les autres archipels, la majorité des communes des Îles Du Vent effectue une collecte sélective des déchets et en expédie une partie à Tahiti. L'île de Bora Bora dispose d'une plateforme de compostage pour le traitement des déchets végétaux et cartons, tout comme Raiatea, ainsi que d'un centre d'enfouissement technique pour les déchets non valorisables et d'une unité de broyage du verre. Dans les autres archipels, seules quelques communes des Australes (Rapa, Tubuai) et des Marquises (Nuku Hiva) ont ouvert des déchetteries aménagées avant la réorientation des déchets vers des centres d'enfouissement technique. Le plus souvent, les dépôts et décharges non réglementées prédominent encore. Des efforts importants restent donc à mener et des actions visant à valoriser les déchets et en diminuer les quantités doivent se poursuivre dans une orientation intégrant la stratégie du zéro déchet.

Au regard de ce diagnostic et des enjeux propres au territoire, les problématiques prioritaires demeurent le contexte environnemental, la démographie, la cohésion sociale ainsi que le développement d'une économie durable et pérenne. Trois orientations stratégiques peuvent servir de base à la construction d'un plan de convergence.

- Le premier axe pourrait concerner **l'amélioration de la qualité de vie**.
- Le deuxième axe pourrait concerner la construction d'**un nouveau modèle de développement plus autonome, plus juste et plus moderne**.
- Le troisième axe pourrait concerner la défense de la biodiversité et de l'environnement afin de positionner la Polynésie comme un **modèle vert/bleu bénéficiant d'un rayonnement mondial**.

Indicateurs de suivi

Thématique	Indicateurs	Sources	Données PF	Données France	Année
Pauvreté	Niveau de vie médian (en F.CFP par an, par unité de consommation)	ISPF	92 000	202 000	2015
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian PF	ISPF	27 %	<5 %	2015
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian FR	ISPF-INSEE	62 %	14 %	2015
	Niveau de vie médian des ménages pauvres (en F.CFP par mois, par unité de consommation)	ISPF-INSEE	36 000	97 000	2015
Agriculture et Sécurité alimentaire	Taux de couverture du marché alimentaire par la production locale	ISPF-Comptes économiques	40 %	nc	2020
	Part des surfaces de production biologique (y compris en conversion) dans la surface agricole utile	DGA	1 %	6 %	2020
	Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les élèves de 6è	DSP	15 %	11 %	2020/2021
	Quantité de substances actives (QSA) de pesticides vendus par unité de surface agricole utile (en kg par hectare)	https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/785749/filename/Venavre_-_2012_-_ES_SAA_-_Pesticides.pdf	16	4	2010
Bonne santé et Bien-être	Espérance de vie des femmes à la naissance	ISPF-INSEE	79,1	85,6	2020
	Espérance de vie des hommes à la naissance	ISPF-INSEE	74,7	79,7	2020
	Taux de mortalité infantile pour 10 000	ISPF-INSEE	58,7	37	2019
	Densité de médecins libéraux pour 100 000 habitants	https://repere.re/wp-content/uploads/2021/01/A-DeMOGRAPHE-MEDICALE-EN-RE-GION-DOM-TOM-Situation-en-2013.pdf	190	339	2018
	Taux standardisé d'hospitalisations tous âges et toutes causes pour 1 000 habitants	ISPF-INSEE	99	257	2018
	Taux d'équipements en lits médicalisés long séjour pour personnes âgées (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus)	CALCUL-ARASS-SOS	6	95	2018
	Taux de mortalité prématuré femmes+hommes pour 1 000	ISPF-INSEE	2,47	1,43	2017
	Taux d'obésité population adulte	ISPF-INSEE	40 %	17 %	2010/2020
Education	Part des 15-17 ans scolarisés	ISPF-INSEE	89 %	96 %	2017
	Score moyen en français à l'entrée en 6è	DEPP	230	255	2019
	Proportion de jeunes ayant des difficultés en lecture aux Journées Défense et Citoyenneté	Agence de la lutte contre l'illettrisme	14 %	3,5 %	2015
	Part des sorties précoces du système scolaire parmi les 18-24 ans	ISPF-RP	21 %	9 %	2017
	Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans	ISPF-INSEE	17 %	44 %	2017
	Scolarisation des moins de 5 ans et plus de 2 ans	ISPF-INSEE	70 %	77 %	2017
Inégalité homme / femme	Écart des rémunérations salariales entre hommes et femmes	CPS-INSEE Flash	10 %	24 %	2019
	Part des filles de 15-17 ans scolarisées	ISPF-INSEE	92 %	97 %	2017
	Différence de taux d'emploi entre hommes et femmes (15-64 ans)	ISPF-INSEE	11	7	2018
	Part des femmes salariées de 15 à 64 ans en emploi précaire	ISPF-INSEE	38 %	16 %	2017
	Ratio morts violents au sein du couple officiel pour 100 000 habitants	HC	1	0,17	2020
Eau et Assainissement	Part de la population desservie par une eau dont la qualité n'est pas maîtrisée en permanence	ISPF-CALCUL-CHSP	40 %	nc	2017
	Rendement des réseaux d'eau potable	AFD	20 %	80 %	2016
	Prix de l'eau par m3 pour 120 m3 par an (en euro)	ISPF	1,7	3,65	2020
Energie durable	Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire	Observatoire polynésien de l'énergie	6 %	11 %	2019
	Part des énergies renouvelables dans le mix électrique	Observatoire polynésien de l'énergie	29 %	17 %	2019
	Emission de gaz à effet de serre (en tonnes de CO2 par habitant)	Observatoire polynésien de l'énergie	4,9	6,4	2018
	Consommation électrique annuelle moyenne par ménage (en kwh)	ENGIE-ISPF-CRE (kwh)	3055	4700	2020
Croissance économique et Emploi	Taux de croissance annuelle du PIB en volume par habitant	CN-ISPF	2,70 %	1,50 %	2019
	PIB par habitant (en F.CFP)	CN-ISPF	2 005 000	4 087 162	2019
	Taux de chômage des 15 ans et plus	EE-BIT	14 %	8,60 %	2019
	Taux d'emploi des 15-64 ans	ISPF-INSEE	48 %	66 %	2017
	Taux d'emploi des 55-64 ans	ISPF-INSEE	34 %	52 %	2017
	Part des jeunes de 18-25 ans ni en emploi, ni en formation (hors actifs employés et hors élèves, étudiants et stagiaires)	ISPF-INSEE	50 %	15 %	2017
	Taux de création d'entreprises	ISPF-INSEE	13 %	15 %	2019
	Pérennité à 3 ans des entreprises créées	INSEE-Enquêtes Sine	62 %	75 %	2019
	Taux de défaillance d'entreprises	RTE-INSEE	11 %	1 %	2019/2016
	Part des entreprises sans salarié	RTE-ISPF-INSEE	80 %	72 %	2017
Innovation	Part des ménages éligibles à la fibre optique	Arcep-OPT	19 %	50 %	2019
	Taux d'accès internet	RP	53 %	90 %	2017
Inégalités	Inégalités de revenus (D9/D1)*	ISPF-INSEE	9	3,46	2015
	Inégalités de revenu (indice de Gini** du patrimoine brut)	ISPF-INSEE	0,53	0,292	2015
Ville et Etablissement	Taux de surpeuplement des logements	RP	11 %	8 %	2017
	Part des déplacements domicile-travail en transports en commun	ISPF-INSEE	3 %	15 %	2017
	Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants	https://www.sports.oouv.fr/IMG/pdf/equipements_sportifs_om_-_avec_toutes_les_signatures.pdf	38,2	49,5	2016
Déchets	Poids annuel de déchets ménagers et assimilés produits par habitant (en kg) (IDV hors Faa'a)	Calcul-SEP-IEOM	228	573	2019
	Poids annuel d'encombrants produits par habitant (en kg) (IDV hors Faa'a)	Calcul-SEP-IEOM	57	11	2019
Changement climatique	Empreinte carbone par personne (en tonnes de CO2)	Observatoire polynésien de l'énergie	3,4	5	2019
	Part de la population en zone inondable	Risques naturels majeurs : urgence déclarée Outre-mer - Rapport SENAT	50 %	10 %	2015
Développement durable - Océan	Proportion de chaque région marine couverte par le réseau d'aires marines protégées	https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/mieux-et-territoires-a-enjeux/mer-et-littoral/biodiversite/article/les-aires-marines-protgees-en-2019	0,10 %	45,00 %	2018
	Evolution de l'état des récifs coralliens d'Outre mer - Part de la surface dont le recouvrement en corail vivant est en diminution (en 2015)	https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/mieux-et-territoires-a-enjeux/mer-et-littoral/biodiversite/article/les-aires-marines-protgees-en-2019	40 %	29 %	2018
Développement durable - Terrestre	Nombre d'espèces menaçant la biodiversité	DIREN	46	nc	2018
	Nombre d'espaces terrestres protégés	DIREN	51	nc	2018
Justice	Atteintes aux biens pour 1 000 habitants	HC	12,72	33,6	2020
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants	HC	10,69	8,6	2020

Glossaire

A.M.P : Aire Marine Protégée

A.R.C.E.P : Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

C.E.P : Centre d'Expérimentation du Pacifique

C.G.C.T : Le Code général des collectivités territoriales

C.H.P.F : Centre Hospitalier de Polynésie Française

C.H.S.P : Centre d'hygiène et de salubrité publique

C.O.M : Collectivité d'Outre-Mer

C.S.B.M : la Consommation totale de Soins et de Biens Médicaux

D.O.M : Départements d'Outre-Mer

E.R.O.M : Égalité Réelle Outre-Mer

F.A.I : Fournisseur d'accès à internet

I.C.F : Indice Conjoncturel de Fécondité

I.R.D : Institut de Recherche et de Développement

I.U.C.N : Union internationale pour la conservation de la nature

J.A.P.D : Journées d'Appel de Préparation à la Défense

M.C.O. : Médecine, Chirurgie et Obstétrique

O.C.D.E : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

P.A.P : Port Autonome de Papeete

P.S.G : Protection Sociale Généralisée

S.E.M.L : Société d'économie mixte locale

S.M.I.G : Le salaire minimum garanti

T.I.C : Technologies de l'Information et de la Communication

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

U.P.F : Université de Polynésie Française

Z.E.E : Zone Economique Exclusive

Définitions

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF), ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

La **mortalité infantile** désigne les décès d'enfants âgés de moins d'un an.

La **transition démographique** désigne le passage d'un régime traditionnel où la fécondité et la mortalité sont élevées et s'équilibrent à peu près, à un régime où la natalité et la mortalité sont faibles et s'équilibrent également.

Le **rapport de dépendance** est le rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants et personnes âgées) et l'effectif de la population en âge de travailler. Le résultat s'exprime en nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans.

La **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires d'analyse, thermalisme), les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petit matériel et pansements).

La **dépense courante de santé** correspond à la consommation finale effective (c'est-à-dire en propre ou via un intermédiaire) de services sanitaires et de biens médicaux, qu'ils soient individuels (comme une consultation médicale) ou collectifs (comme une campagne de prévention).

Le **seuil de bas revenus** s'établit à 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation.

Le **taux d'emploi** est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler. Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population en âge de travailler.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs.

On parle d'**illettrisme** pour des personnes qui, après avoir été scolarisées, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

Le **déclassement professionnel** peut se comprendre comme le fait d'exercer une profession qui ne requiert pas théoriquement le niveau d'éducation atteint par la personne. En second lieu, il se comprend comme le fait de ne pas atteindre un niveau de salaire correspondant usuellement à ce niveau d'éducation.

Un jeune est considéré comme **décohabitant** s'il ne vit avec aucun membre de sa famille ou de sa belle-famille de la génération supérieure, et s'il ne vit avec aucune personne de 50 ans ou plus qui ne soit pas son conjoint.

Une **économie d'échelle** correspond à la diminution du coût de réalisation d'un produit obtenue après l'augmentation de la production de ce produit. Plus un produit est fabriqué, moins son coût unitaire est grand.

La notion de « **compétitivité** » évoque un cadre concurrentiel. Elle désigne la capacité, pour une entreprise, de soutenir la concurrence sur les marchés où elle vend des produits.

Le **salaire minimum garanti** (SMIG) polynésien s'élève depuis le 1^{er} octobre 2014 à 904,82 FCFP par heure, soit 152 914 F.CFP par mois pour 169 heures de travail.

Touristes : Visiteurs qui passent au moins une nuit en Polynésie française dans un hébergement terrestre ou/et dans le cadre d'une croisière intra-polynésienne.

Ressource propre : Les ressources propres de la Polynésie française représentent, la valeur de la totalité des exportations de biens et services polynésiens.

Le **taux de défaillances** d'entreprises est le rapport entre le nombre de défaillances d'entreprises observées l'année n et le stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1.

Le **taux de création** d'établissements est le rapport du nombre des créations d'établissements d'une année n au stock d'établissements au 31 décembre de l'année n-1.

Le **niveau de vie médian** correspond au seuil de niveau de vie (revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) que la moitié de la population n'atteint pas.

Le **niveau de vie médian des ménages pauvres** correspond au seuil de niveau de vie (revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) que la moitié de la population des ménages pauvres n'atteint pas.

Le **taux de pauvreté** correspond à la part des ménages dont le revenu disponible est inférieur à la moitié du seuil du niveau de vie médian.

Le **taux de couverture du marché alimentaire par la production locale** correspond, pour le secteur à la part des produits du secteur primaire et de l'industrie agro-alimentaire couvert par la production locale.

La part de la population desservie par une eau dont la qualité n'est pas maîtrisée en permanence correspond à la part de la population polynésienne dont **l'approvisionnement en eau n'est pas traité**.

Le **rendement des réseaux d'eau potable** mesure le ratio entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, établissements publics, entreprises, etc.) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable), et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

La **consommation d'énergie primaire** est égale à l'ensemble des consommations d'énergie de l'économie sous forme primaire (c'est-à-dire non transformée après extraction), et marginalement sous forme de dérivés non énergétiques (goudrons, bitume, lubrifiants, etc.).

Le terme de **mix énergétique** désigne la répartition des différentes sources d'énergies primaires utilisées pour les besoins énergétiques dans une zone géographique donnée. Il inclut les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon), le nucléaire et les diverses énergies renouvelables (bois-énergie et autres bioénergies, hydraulique, éolien, solaire, géothermie). Ces énergies primaires sont

utilisées pour produire de l'électricité, des carburants pour les transports, de la chaleur ou du froid pour l'habitat ou l'industrie.

L'**indice de peuplement des logements** caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaires au ménage. L'occupation « normale » d'un logement est définie une pièce de séjour pour le ménage ainsi qu'une pièce pour chaque personne de référence d'une famille et une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans ou plus.

Le **taux de surpeuplement** correspond à la part des ménages ne respectant pas le degré « normal » d'occupation.

Bibliographie

Bilan macro économique 1995-2003 ; Une dépendance difficile à surmonter ; CEROM 2008

Bilan macro économique 2006-2018 ; Une crise économique profonde et un modèle à renouveler ; CEROM 2020

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; 40 ans d'économie polynésienne en 21 graphiques ; ISPF 2020

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; Comparaison spatiale des prix ; La Polynésie 39 % plus chère qu'en Métropole ; ISPF ; 2016

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; Le transport deuxième poste de dépenses des familles polynésiennes ; 2016

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; Les dépenses en TIC des ménages polynésiens ; 2018

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; L'usage de la voiture pèse dans le budget des ménages polynésiens ; ISPF ; 2018

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; Le recensement de la population en Polynésie française en 2017 ; INSEE ; ISPF

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; Les dépenses des ménages des Îles du Vent ; ISPF ; 2018

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; Mobilités résidentielles en 2017 ; INED ; ISPF ; 2019

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; Bacheliers polynésiens et études supérieures ; INED ; ISPF ; 2019

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; Le diplôme, un passeport pour l'emploi ; ISPF ; 2019

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; Mon collègue et moi ; INED ; ISPF ; 2019

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; Démographie de la Polynésie française ; Quelques enjeux pour l'avenir ; ISPF ; 2017

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; Bilan démographique 2020 ; ISPF ; 2020

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; La population polynésienne à horizon 2030 ; ISPF ; 2020

Points Études et Bilans de la Polynésie française ; L'évolution de la mortalité entre 1983 et 2019 ; ISPF ; 2020

Document de travail ; Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer ? Une approche par l'indice de développement humain ; AFD ; 2013

Rapport annuel économique de la Polynésie Française ; IEOM

Les cahiers d'Outre-mer ; L'économie rurale en Polynésie Française ; M. GUILLAUME ; 1960

La France d'Outre-mer - Terres éparses, sociétés vivantes, Jean-Christophe Gay, Armand Colin ; 2020

Recensement général de l'agriculture en Polynésie française ; Situation de l'agriculture polynésienne en 2012 ; Direction de l'agriculture

Les cahiers d'Outre-mer ; L'insoutenable développement urbain de l'île de Tahiti : politique du « tout automobile » et congestion des déplacements urbains ; Olivier BON ; 2005

Observatoire des énergies Polynésiennes ; Bilan énergétique de la Polynésie française

Schéma d'organisation sanitaire de la Polynésie française ; 2016-2021

Évaluation du système de protection sociale et de santé - Appui au gouvernement de la Polynésie française ; IGA ; IGS ; IGF ; 2019

Politique de Santé de la Polynésie française 2016-2025

Schéma directeur « Agriculture » en Polynésie française 2021 – 2030 ; Direction de l'agriculture

Diagnostic État Généraux de l'Outre-mer ; 2009

Rapport sur l'État de l'environnement ; Les aires maritimes protégées en 2019

Rapport d'activité IEOM 2019

État des lieux de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques en Polynésie française Période 2007 – 2012 ; Service d'hygiène et de salubrité

Qualité des eaux destinées à la consommation humaine à Tahiti et dans les îles ; Service d'hygiène et de salubrité ; 2019

Rapport d'observations définitives collectivité de la PF (Politique du logement social) ; Chambre Territoriale des comptes

Editeur	Institut de la statistique de la Polynésie française
Collection	Points Référence
Auteur	Julien VUCHER-VISIN
Rédacteur en chef	Nadine RESNAY
Directeur de publication	Nicolas PRUD'HOMME
Dépôt légal	Mars 2022
Informations	Immeuble Uupa, 1 ^{er} étage, 15 rue Edouard Ahnne BP : 395 - 98 713 Papeete - Tahiti - Polynésie française
Copyright	ISPF, Papeete 2021 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370